ogéo FUND

RAPPORT ANNUEL 2011

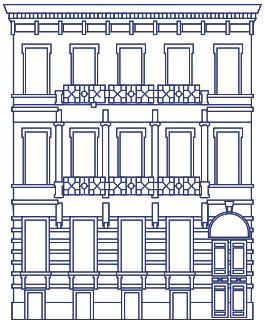

ogeo
FUND

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS 2011 5

PROFIL - UN FONDS DE PENSION TRANSPARENT 7

LE MOT DU PRÉSIDENT - ÉCOUTE ET DIVERSIFICATION 9

INTERVIEW DU COMITÉ DE DIRECTION - OGEO FUND TIENT LE CAP 12

LES TEMPS FORTS 2011 16

ORGANISATION 21

- Organes de gestion 21
  - L'assemblée générale 21
  - Le conseil d'administration 22
  - Le comité de direction 23
  - Le comité technique 24
  - Le comité comptable 25
- Gouvernance 26
  - Contrôle interne 26
  - Contrôle externe 32
- Partenaires et sous-traitants 35

OFFRE 37

- Premier pilier 37
- Deuxième pilier 38
- Clients 39

ATOUTS 47

POLITIQUE DE PLACEMENT 51

- SIP et allocation stratégique 51
- Gestion concertée 51
- Experts 52
- Gestionnaires d'actifs 52
- Investissements immobiliers 54

RAPPORT DE GESTION 57

RAPPORT FINANCIER 70

- Bilan 70
- Compte de résultats 72
- Rapport du commissaire réviseur 84

Des actifs sous gestion en augmentation

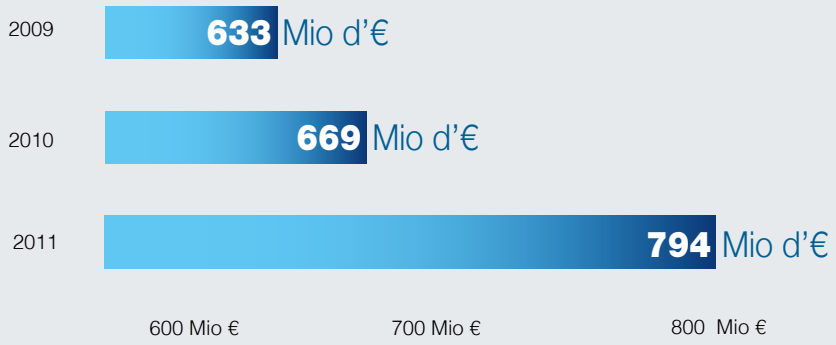

Une surcouverture permanente et importante

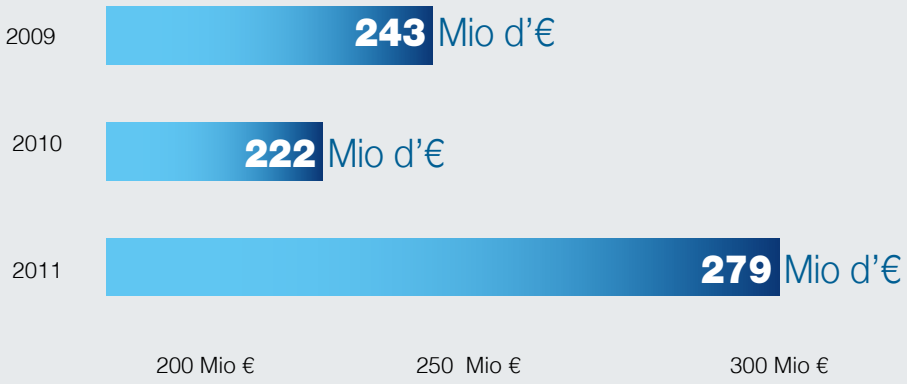

CHIFFRES CLÉS 2011

Quatrième plus grand fonds de pension de Belgique[1],

794 Millions d'euros d'actifs sous gestion,

279 Millions d'euros d'actifs en surcouverture,

74,5 Millions d'euros de bénéfices en 2011.

Un rendement de -0,82%[2]. Ce rendement est nettement supérieur à la performance moyenne des autres fonds de pension belges[3].

3.491 affiliés[4] répartis entre 7 entreprises d'affiliation,

OGEO FUND paie mensuellement 3,32 Millions d'euros

à 1.555 bénéficiaires.

Grâce à une allocation d'actifs extrêmement prudente et diversifiée, OGEO FUND a dégagé de meilleures performances que la moyenne des fonds de pension belges.

1. En attente du classement officiel émanant de l'Association Belge des Institutions de Pensions (ABIP).
2. En valeur de marché sur les actifs gérés pour compte de nos entreprises d'affiliation.
3. Dans un contexte d'effondrement des marchés financiers, ceux-ci ont enregistré, pour la même période, un rendement moyen de – 3,5% selon l'étude de la société de consultance Mercer. L'ABIP, sur base des déclarations de ses membres qui représentent 65% du marché, fait état d'un rendement de -3,68%.
4. Affiliés : personnel actif au sein d'une entreprise d'affiliation.

ogeo
ogeo
FUND

PROFIL

UN FONDS DE pENSION t RANSpARENt

OGEO FUND est un organisme de financement de pensions fondé en 2007. Son objet principal est d'être une **source sûre de financement des pensions légales (premier pilier)** dont la gestion lui a été confiée.

OGEO FUND **s'adresse aux institutions publiques et parapubliques** : villes et communes, provinces, intercommunales, CPAS, etc.

Plusieurs aspects importants motivent leur adhésion à OGEO FUND :

- **Une approche participative**
  Chaque entreprise d'affiliation est associée à la définition et à la mise en place de la politique de placement.

- **Une philosophie de "non profit"**
  OGEO FUND n'a pas d'actionnaires et reverse l'intégralité de ses rendements à ses entreprises d'affiliation. Celles-ci ne sont soumises à aucun frais d'entrée ni de sortie.

- **Un rôle pluriforme**
  OGEO FUND peut prendre en charge la totalité des pensions légales et/ou de survie. Son rôle ne s'arrête pas là. OGEO FUND peut aussi (pré)financer les cotisations dues par les entreprises d'affiliation à des organismes de sécurité sociale, comme l'ONSSAPL ou l'ONSS des parastataux.

- **Un niveau de gouvernance exigeant**
  OGEO FUND est soumis à des contrôles très stricts, dont celui de la Financial Services and Markets Authority (FSMA). Dans un souci de rigueur, OGEO FUND s'est en outre doté de différents organes de contrôle.

- **Un portefeuille immobilier de grande qualité**
  OGEO FUND développe une politique de placement prudente et diversifiée. Ses immeubles, en particulier, sont occupés par des locataires de qualité qui s'engagent pour des périodes de minimum 9 ans. Le parc immobilier détenu en partenariat avec Integrale a fait l'objet, en 2011, d'une expertise indépendante qui a permis à OGEO FUND d'acter une plus-value sur les bâtiments détenus de plus de 5 millions d'euros.

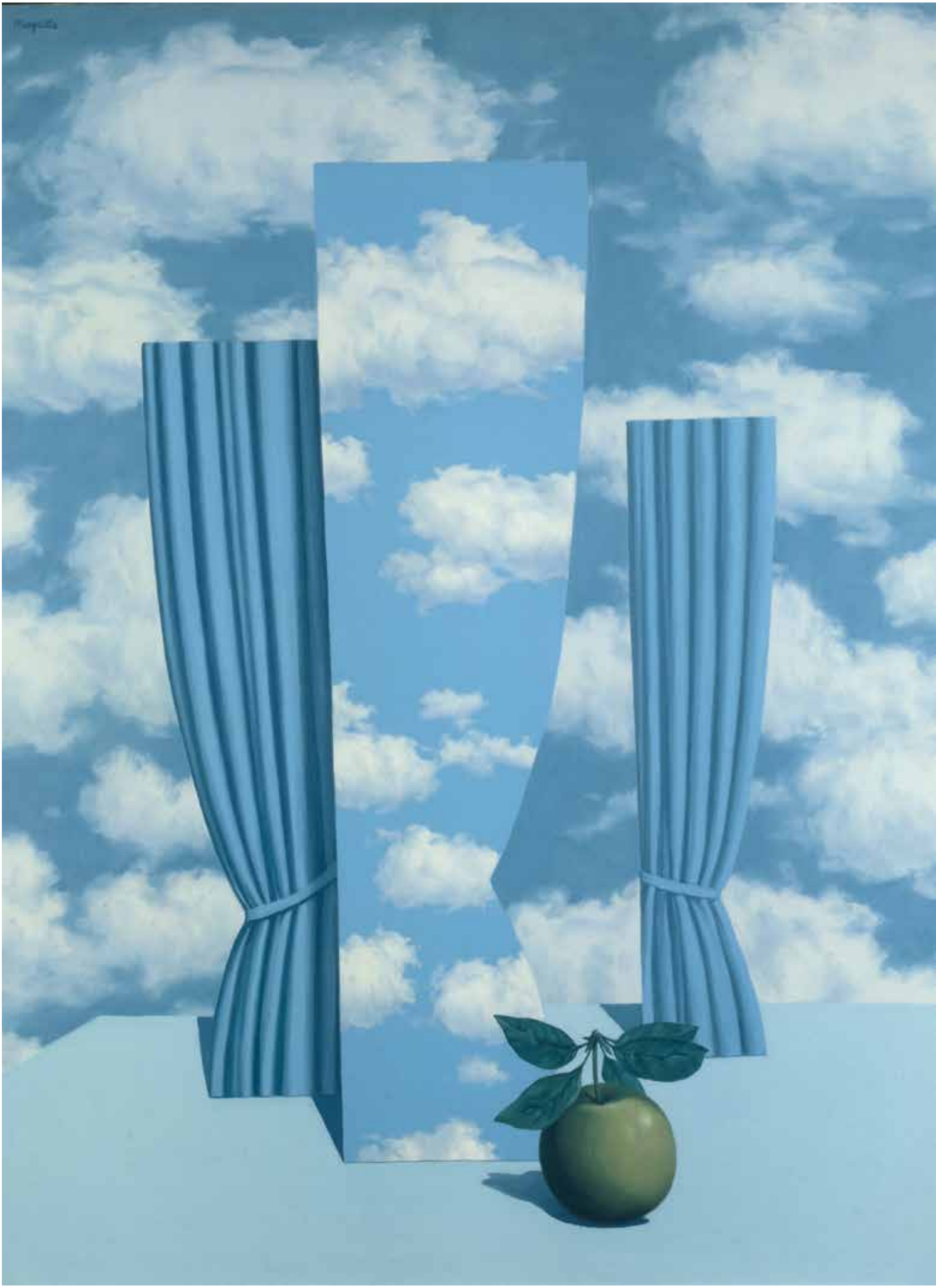

René Magritte : Le beau monde, 1962 - © Photothèque R. Magritte - ADAGP, Paris / C. Herscovic - SABAM Belgium - 2012

LE MOT DU PRESIDENT

ÉCOUt E Et DIvERSIFICAt ION

"OGEO FUND, comme les autres fonds de pension et la plupart des compagnies d'assurances, a dû affronter des évènements imprévisibles. Nous avons cherché à y faire face avec bon sens, tout en restant constant et cohérent quant à nos choix passés".

André Gilles, Président du conseil d'administration

Il y a un an, je vous parlais des cygnes noirs, étranges volatiles issus de l'imagination de Nassim Taleb. Ces cygnes noirs sont devenus cruellement présents et familiers durant ces dix derniers mois. L'imprévisible et les catastrophes n'arrêtent pas de nous surprendre. **Ma conclusion, il y a un an, était qu'une saine et grande diversité dans nos choix devait nous permettre d'affronter les cygnes noirs.**

La diversité est aujourd'hui à l'agenda de nombreuses entreprises et d'un nombre encore plus grand de fonds de pension. C'est une très bonne chose lorsque cette préoccupation se traduit par la promotion d'une réelle originalité dans les façons de penser, et n'est pas avant tout dictée par la volonté de respecter des "quotas" qui prétendent attester du caractère respectueux des normes et des usages.

C'est aussi ce que nous enseignent la biologie et l'étude des organismes vivants : la diversité est un élément crucial pour assurer la longévité des organismes, dans la mesure où elle permet d'équilibrer leur efficience et leur résilience. Ces deux qualités s'opposent et se complètent, et sont toutes deux influencées par la diversité qui règne au sein d'un organisme ou d'un système : moins de diversité accroît l'efficience de celui-ci mais réduit en même temps sa résilience. Il est donc probablement inévitable que des systèmes, tels des marchés financiers globalisés, qui poussent la recherche d'efficience à son maximum, soient de plus en plus, à mesure qu'ils s'intègrent et "s'uniformisent", soumis à des crises : **le manque de diversité en leur sein a réduit leur résilience**.

Au rang des nouvelles positives, la deuxième intervention d'injection de liquidité à trois ans par la Banque Centrale Européenne à la fin du mois de février 2012 a continué à porter l'optimisme des marchés, avec une baisse continue des rendements sur les obligations d'états (Italie en tête). Le dossier grec, avec l'adoption d'un support massif, a permis de détendre également la situation.

Les banques d'Angleterre et du Japon ont également procédé à un "Quantitative easing". Ainsi, toutes les grandes banques centrales sont désormais dans cette logique qui permet de maintenir les taux longs à des niveaux extrêmement bas, alors que les "fondamentaux" (dette, déficit rapporté au PIB, rating, croissance, inflation…) plaideraient pour des rendements obligataires plus élevés. L'afflux de liquidités est favorable aux actifs risqués et les banques centrales manipulent les courbes de taux par leurs interventions.

ÉCOUt E Et DIvERSIFICAt ION

L'amélioration du marché du travail se confirme aux Etats Unis (création d'emplois en hausse et baisse des demandes d'allocation chômage), les ventes de voiture restent en progression malgré la hausse du prix du pétrole. **Il appert que ces signes sont souvent précurseurs d'une embellie sur les marchés européens.**

De manière plus structurelle, l'économie américaine s'est assainie et progressivement, grâce à sa capacité d'autosuffisance énergétique, la réindustrialisation de l'économie progresse et contribue à renforcer la croissance potentielle.

Cette thématique de réindustrialisation de nos régions semble retrouver également un écho favorable chez nos décideurs.

Au niveau européen, un nouveau système d'alerte permettant de repérer à l'avance l'accumulation de déséquilibres macroéconomiques a été mis en place. Celui-ci a pour objectif d'éviter que des déséquilibres de certains Etats membres finissent par fragiliser la zone euro dans son ensemble.

Après avoir érigé l'assainissement comme ultime vertu, voici que l'on entend à nouveau parler de croissance. L'élection de François Hollande en France devrait peut-être faire évoluer les choses en ce sens.

Un constat où les promesses d'amélioration côtoient des menaces toujours bien réelles.

En effet, certains problèmes persistent :

- Les plans d'austérité qui peuvent peser sur les capacités de reprise de la croissance ;
- Les prix de l'énergie à la hausse qui vont peser sur le pouvoir d'achat ;
- Le problème grec semblait, pour l'heure, résolu. Malheureusement, ce sont maintenant de nouvelles considérations politiques suite aux élections grecques… L'Espagne, le Portugal et l'Italie semblent à leur tours menacés.

Malgré toutes ces incertitudes et des résultats financiers en demi-teinte, OGEO FUND affiche un bénéfice substantiel et accroît sa résilience face aux menaces potentielles des marchés.

Notre fonds de pension est sans cesse à la recherche du compromis idéal entre une saine diversité et une efficacité optimale. L'écoute et l'humilité face aux marchés économiques et aux soubresauts politiques restent l'un de nos défis constants.

La problématique des pensions est plus que jamais à l'ordre du jour et il semble que certains fassent preuve d'originalité et même d'optimisme dans le traitement des pensions et de l'activité des seniors. **Si OGEO FUND est clairement la résultante de décisions passées, son fonctionnement et ses choix devraient rendre possible une plus grande qualité de vie de ses affiliés.**

Comme chaque année, je tiens dès lors à remercier les entreprises d'affiliation qui font confiance au modèle OGEO FUND.

Je salue également le personnel et tous les collaborateurs directs et/ou indirects qui permettent à OGEO FUND de s'inscrire dans cette mouvance de résilience et d'efficience qui me semble particulièrement importante.

André Gilles
Président du conseil d'administration

ogeo
FUND

OGEO FUND
t IENt LE CAp

INTERVIEW DU COMITÉ DE DIRECTION

Retour sur l'année 2011 avec les membres du comité de direction d'OGEO FUND. La particularité du modèle OGEO FUND, ainsi que sa politique de placement prudentielle et de bonne gouvernance, lui ont permis de tenir le cap en dépit d'un contexte financier agité.

Comment décririez-vous l'exercice 2011 ?

Stéphane Moreau : *"À l'évidence, je parlerais d'une année difficile mais au cours de laquelle OGEO FUND a renforcé ses fondamentaux.*

Malgré une année marquée par des marchés financiers en crise, ***notre fonds social a connu une augmentation substantielle en passant de 226 à 300 millions d'euros.*** *Ce montant provient de la différence entre nos engagements de pension et nos actifs sous gestion. Nos engagements de pension sont actualisés à 4,5% et nos actifs sont valorisés en valeur de marché. Dès lors, OGEO FUND dispose d'une surcouverture importante grâce entre autre à un bénéfice technique dégagé dans le courant de cette année."*

Comment expliquer l'important bénéfice dégagé par OGEO FUND en 2011 ?

Marc Beyens : *"****À fin 2011, OGEO FUND affiche un bénéfice de 74,5 millions d'euros.*** *Ceci est dû principalement à l'adhésion d'une nouvelle entreprise d'affiliation qui bénéficiait d'un niveau de surcouverture important. Ce bénéfice intègre cependant une perte sur nos actifs financiers. Perte limitée par une bonne diversification dans nos choix et par la construction d'un pôle immobilier de qualité".*

Pourquoi avoir développé vos placements immobiliers ?

Marc Beyens : *"Ceci s'explique par notre approche prudente et diversifiée en matière financière. En effet, grâce à cette poche de placements immobiliers de 59 millions d'euros, OGEO FUND a réussi à traverser cette année remplie de turbulences financières avec un résultat satisfaisant. Satisfaisant de par la qualité des locataires et de la localisation des immeubles ; satisfaisant de par le rendement enregistré et de par la plus-value que nous exprimons dans notre compte de résultats. Ces investissements, réalisés en partenariat avec Integrale, nous permettent, dans une optique long terme, d'espérer* ***un "return" moyen de l'ordre de 6%****. Nous visons par ailleurs à conclure des baux de longue durée, c'est-à-dire allant jusqu'à 18 ans avec des locataires de première qualité.*

La nature de ces investissements répond parfaitement à des engagements de pension de type premier pilier avec une rente locative et une indexation automatique des baux."

En quoi la gouvernance et le contrôle sont-ils des éléments fondamentaux pour OGEO FUND ?

Emmanuel Lejeune : *"Vu la nature de nos activités et l'importance des sommes gérées, une bonne gouvernance et des systèmes de contrôle, tant internes qu'externes, s'imposent à une entreprise telle qu'OGEO FUND.*

Les différentes strates de contrôle et de reporting imposées, à juste titre, par notre autorité de tutelle, la FSMA, se sont encore renforcées en 2011. *En matière de contrôle externe, OGEO FUND est également soumis à l'audit semestriel d'un commissaire agréé, PWC, et aux recommandations d'un actuaire désigné dont les*

OGEO FUND t IENt LE CAp

prescriptions sont essentielles notamment pour la mise en place des plans de financement de nos différentes entreprises d'affiliation.

Au niveau du contrôle interne, nous avons pris en compte la totalité des recommandations émises par notre auditeur interne *dont les investigations couvrent l'entièreté des activités d'OGEO FUND.*

Alors que ce n'est pas une obligation légale, OGEO FUND a mis en place un comité financier qui associe les membres du comité de direction ainsi que des experts externes de renom et d'expérience. Ces experts nous donnent une approche macro-économique, une approche technique et également une approche sur les risques et sur les opportunités en matière d'investissements. ***Toutes les recommandations et les analyses du comité financier sont soumises au conseil d'administration.***

Ce comité se réunit trimestriellement afin d'apporter un regard précis et concret sur la situation financière de l'OFP et des entreprises d'affiliation. Celui-ci étudie, en termes quantitatifs, les stratégies envisagées et prend soin de se référer à des prévisions macro-économiques à long terme. Ces études se déroulent toujours dans un souci de diversification et de sécurité".

La gouvernance et le contrôle ont-ils été renforcés en 2011 ?

Emmanuel Lejeune : "*Depuis juin 2011, OGEO FUND a mis en place un guide de bonne gouvernance qui spécifie la description et les règlements de fonctionnement et d'organisation.* ***Notre cadre prudentiel comporte notamment les éléments suivants :***

- *La politique d'intégrité ;*
- *La politique de continuité ;*
- *La politique de sous-traitance ;*
- *La charte d'audit interne ;*
- *La charte du comité de direction ;*
- *La charte de compliance ;*
- *La procédure de traitement des plaintes ;*
- *La procédure en matière de conflits d'intérêts ;*
- *Le code de déontologie ;*
- *Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité financier.*

Les différentes mesures prises en 2011 en matière de bonne gouvernance ont été saluées de manière positive par notre commissaire. *Cela nous incite à aller encore de l'avant en matière de "contrôle et de transparence" proposés à nos entreprises d'affiliation".*

Est-il correct de dire, et si oui en quoi, qu'OGEO FUND propose toute une palette de services à ses entreprises d'affiliation ?

Marc Beyens : "*OGEO FUND exerce un rôle multi-facettes pour ses entreprises d'affiliation tout en assurant une ou plusieurs missions spécifiques pour chacune d'entre elles. OGEO FUND exerce un rôle de préfinancement et de financement de ses cantons ainsi que de payement des rentes et des pensions.*

"La prolongation de l'espérance de vie est une bonne nouvelle, et en même temps, cela représente un défi pour tous les gestionnaires de fonds de pension. Les statistiques doivent s'adapter aux observations. Les prévisions doivent être prudentes. Les gestionnaires de fonds de pension doivent adapter leurs réserves en conséquence".

Guy Quaden, Gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique - Intervention du 14 octobre 2011 au séminaire OGEO FUND "Réforme des pensions, pomme de discorde ?"

Au-delà du rôle multi-facettes joué par OGEO FUND, ***je voudrais revenir brièvement sur les avantages du modèle OFP (Organisme de Financement de Pensions) en général et OGEO FUND en particulier*** : redistribution totale de l'intégralité des rendements, absence de frais d'entrée et de sortie, économies d'échelle, qualité et diversité de produits financiers liés au montant important des actifs sous gestion à savoir 800 millions d'euros. Enfin, citons également des frais de fonctionnement réduits et largement en-dessous de la moyenne du marché".

Quelle conclusion tirez-vous de l'année écoulée ?

Stéphane Moreau : "*La particularité du modèle d'OFP d'OGEO FUND, ainsi que sa politique de placement prudentielle et sa politique de bonne gouvernance lui ont permis de tenir le cap en dépit d'un contexte financier agité. La stratégie d'OGEO FUND n'en est que renforcée.*

Les rendements obtenus par OGEO FUND, supérieurs aux rendements moyens obtenus par les autres fonds de pension belges, valident la politique d'investissements prudente et diversifiée choisie et confirment notre préoccupation majeure, qui est d'assurer la transparence, la rentabilité et l'efficacité en vue d'apporter un résultat satisfaisant à chaque entreprise d'affiliation.

Gageons que 2012 verra d'autres entreprises d'affiliation rejoindre OGEO FUND, convaincues par les forces et les particularités de notre modèle participatif et efficient".

LES t EMpS FORt S 2011

Le rendez-vous incontournable des pouvoirs locaux

OGEO FUND a participé les 10 et 11 février 2011 au Salon des Mandataires à Marche-en-Famenne.

Au fil des éditions, ce Salon s'est imposé comme le rendez-vous incontournable des pouvoirs locaux mais également de tous ceux qui participent à la gestion quotidienne des communes, des provinces, des CPAS et des intercommunales en Région wallonne.

Suite à cette participation, OGEO FUND a pu présenter son offre à de nombreuses entités.

Publication du Rapport annuel : attestation sans réserve

OGEO FUND a publié le 24 juin 2011 son Rapport annuel 2010, couvrant sa troisième année d'activité. En trois ans, OGEO FUND est devenu le cinquième plus grand fonds de pension de Belgique.

Dans un contexte économique difficile, le rendement atteint est de 5,31%. Le commissaire agréé (PwC) délivre une attestation sans réserve des comptes annuels.

ogéo
Organisme de
SALON DES MANDATAIRES
ogéo FUND
ogéo

LES t EMpS FORt S 2011

Le séminaire institutionnel OGEO FUND : “Réforme des pensions, pomme de discorde ?”

Le 14 octobre 2011, OGEO FUND organisait son deuxième séminaire institutionnel. Plusieurs intervenants de première ligne sont venus faire part de leur vision. Des solutions modernes et novatrices ont été évoquées et débattues.

Près de 200 participants étaient présents à cette matinée de travail qui se déroulait au Cercle de Wallonie à Namur.

S’y sont exprimés :

- **André Gilles**, Député provincial et Président du conseil d’administration d’OGEO FUND,
- **Pierre Devolder**, Président de l’Institut des Sciences actuarielles UCL,
- **Guy Quaden**, Gouverneur honoraire de la BNB,
- **John Crombez**, en qualité de chef de groupe sp.a au Parlement flamand,
- **Stéphane Moreau**, Administrateur délégué d’OGEO FUND,
- **Marc Beyens** et **Emmanuel Lejeune**, Membres du comité de direction d’OGEO FUND,
- **Emile Normand**, Membre du cabinet du Ministre wallon des Pouvoirs Locaux Paul Furlan.

Le compte-rendu exhaustif des interventions a été publié et est disponible sur le site : www.ogeofund.be

ogeo
FUND

ogeo

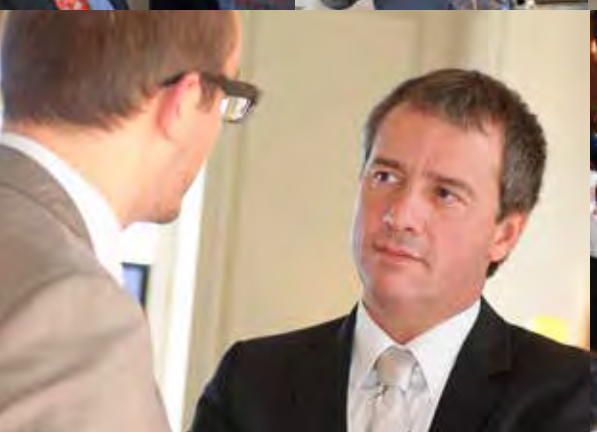

René Magritte : Le saut périlleux, 1964 - © Photothèque R. Magritte - ADAGP, Paris / C. Herscovic - SABAM Belgium - 2012

ORGANISAt ION

Organes de gestion

L'assemblée générale

Présidée par André Gilles, l'assemblée générale est composée des représentants de chaque entreprise d'affiliation qui a confié la gestion de son régime de pension à OGEO FUND.

L'assemblée générale a le pouvoir de poser ou ratifier les actes essentiels relatifs au fonctionnement d'OGEO FUND :

- La nomination et la révocation des administrateurs ;
- La nomination et la révocation du commissaire agréé ;
- L'exclusion des membres ;
- L'approbation des comptes et rapports annuels ;
- La modification des statuts ;
- La ratification des engagements de financement de pension ;
- La déclaration sur les principes de la politique de placement ;
- La convention de gestion avec les entreprises d'affiliation et les transferts collectifs ;
- La décharge aux administrateurs, ainsi qu'au commissaire agréé.

En 2011, l'assemblée générale s'est réunie le 24 juin.

Organes de gestion

Le conseil d'administration

Président :
André GILLES[3]
Vice-Président :
Dominique DRION[7]
Administrateur délégué :
Stéphane MOREAU[1]
Administrateurs :
- Chantal DUPONT[6]
- Claude PARMENTIER[2]

Administrateurs indépendants :
- François-Xavier de DONNEA[4]
- Marc WILLEMS[5]

Le conseil d'administration détermine la politique générale d'OGEO FUND et délègue la gestion journalière à un comité de direction.

Par l'entremise du comité de direction, le conseil d'administration contrôle les autres organes opérationnels auxquels il délègue certaines tâches. Par conséquent, ces organes agissent toujours sous l'égide du conseil d'administration.

La politique de placement est déterminée par le conseil d'administration sur les recommandations du comité financier. Le comité de direction met en place cette politique et assure le suivi des décisions prises en conseil d'administration.

Conseils d'administration	5 avr.	6 juin	30 sept.	16 déc.
André GILLES Président	P	P	P	P
Dominique DRION Vice-Président	P	P	P	P
Stéphane MOREAU Administrateur délégué	P	P	P	P
François-Xavier de DONNEA Administrateur indépendant	P	P	E	P
Chantal DUPONT Administrateur	E	E	P	P
Claude PARMENTIER Administrateur	P	P	E	P
Marc WILLEMS Administrateur indépendant	P	P	P	P

(P = Présent - E = Excusé)

Le conseil d'administration se réunit un minimum de quatre fois par an. A chaque réunion, un point est réservé au suivi de la politique de placement. Une fois par an au moins, et chaque fois que le conseil d'administration le juge nécessaire, le comité financier fait rapport au conseil d'administration sur la gestion de chaque gestionnaire d'actifs, avec une attention particulière sur le respect des mandats de gestion qui leur ont été confiés.

Par ailleurs, le conseil d'administration vérifie régulièrement que l'institution dispose des éléments suivants :

- Un système de contrôle interne et une fonction d'audit interne adéquats ;
- Une fonction de compliance adéquate ;
- Une politique de continuité des activités ;
- Une politique de sous-traitance.

En 2011, le conseil d'administration s'est réuni aux dates suivantes : 5 avril, 6 juin, 30 septembre et 16 décembre, avec un taux de présence des administrateurs de 85,7%.

Le comité de direction

Président : Stéphane MOREAU[2]
Membres du comité de direction :

- Marc BEYENS[1]
- Emmanuel LEJEUNE[3]

Le comité de direction assume la direction effective d'OGEO FUND sous la supervision du conseil d'administration. Le comité de direction est en relation directe avec différents intervenants dont les autorités de tutelle, les gestionnaires d'actifs, les prestataires externes et la presse.

Une fois par trimestre au moins, et chaque fois qu'il le juge nécessaire, le comité de direction rencontre chaque gestionnaire d'actifs. Celui-ci fait notamment rapport sur la performance des actifs confiés en gestion, le suivi de la stratégie de placement et le respect de son mandat de gestion défini en conformité avec la SIP (Statement of Investment Principles).

Les tâches opérationnelles du comité de direction comprennent notamment :

- La collecte des contributions aux régimes de retraite et le paiement des prestations de retraite ;
- La politique de placement ;
- La gestion actif/passif ;
- L'information à la FSMA, aux entreprises d'affiliation, aux affiliés et aux bénéficiaires ;
- L'élaboration et le suivi des mesures de contrôle interne ;
- L'exécution des résolutions de l'assemblée générale ;
- La préparation des comptes annuels et du rapport annuel ;
- Le suivi de la sous-traitance et des conseillers auxquels il est fait appel ;
- L'élaboration du règlement d'ordre intérieur ;
- L'élaboration d'un règlement des conflits d'intérêt et d'une procédure de traitement des plaintes.

Le comité de direction se réunit selon un rythme hebdomadaire et fonctionne de manière collégiale. Le conseil d'administration lui fixe des objectifs annuels à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Organes de gestion

Le comité technique

Membres du comité de direction :

- Marc BEYENS[7],
- Emmanuel LEJEUNE[8]

Membres du staff permanent :

- Matières juridiques et compliance : Laura DIEZ[1] et Philippe NAUMANN[2]
- Relations clientèle : François MICHEL[3]
- Gestion de projets : Barbara MUTAMBA[4]
- Secrétariat direction générale, organisation et RH : Amandine MOUREAU[5] et Khadija SABRIR[6]
- Gestion financière : Guillaume STRUMAN[9] et Hervé VALKENERS[10]

Le comité technique est un organe créé dans le but d'assurer une circulation interne de l'information fluide entre les divers membres du personnel et la direction d'OGEO FUND.

Il se réunit de façon hebdomadaire afin de mettre en place et d'assurer le suivi des décisions prises en comité de direction.

Il rassemble les gestionnaires de chaque activité afin d'assurer une parfaite organisation interne et une distribution efficace du travail.

Le comité comptable

Membres du comité de direction :
- Marc BEYENS[7],
- Emmanuel LEJEUNE[8]

Membres du staff permanent :
- Guillaume STRUMAN[9]
- Hervé VALKENERS[10]

Expert-comptable :
- Lionel LAHAYE[11]

Le comité comptable est un organe créé dans le but d'assurer la circulation de l'information financière et comptable. Il se réunit mensuellement et est composé des membres du comité de direction, des membres du staff permanent ainsi que de notre expert-comptable travaillant en sous-traitance au sein d'Integrale Insurance Services S.A.

Il permet un suivi régulier des opérations financières et comptables réalisées par OGEO FUND, d'anticiper la réalisation de projets à long terme et leur impact sur la comptabilité. Il permet également de planifier la réalisation de tâches ou besoins particuliers de reporting.

Au sein du comité comptable, sont également abordés des sujets tels que l'amélioration de l'organisation et du contrôle interne ainsi que la mise en place de procédures à caractère financier.

Le comité comptable permet d'optimaliser la transmission et la qualité de l'information avec, pour finalité ultime, l'établissement de situations comptables intermédiaires ainsi que de comptes annuels fiables.

Gouvernance

La confiance établie entre les entreprises d'affiliation et OGEO FUND s'appuie sur une série d'organes et de procédures, qui participent à la bonne gouvernance. OGEO FUND est soumis à une batterie de contrôles très stricts tant au niveau interne qu'externe.

Contrôle interne

Le comité de direction est responsable du contrôle interne. Il définit et met en place les mesures de contrôle interne nécessaires et en informe le conseil d'administration au moins une fois par an. **Dans le cadre de sa mission de contrôle, le conseil d'administration vérifie régulièrement qu'OGEO FUND dispose d'un contrôle interne approprié.**

Le dispositif de contrôle interne en vigueur au sein d'OGEO FUND permet d'assurer l'application correcte des politiques de l'entreprise, des lois et autres règlements tout en garantissant un certain contrôle contre les pertes découlant de fraudes, d'irrégularités ou de corruptions.

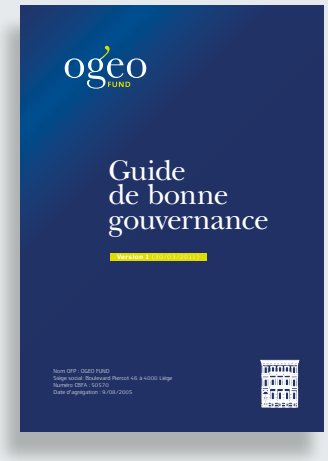

OGEO FUND documente progressivement, de manière appropriée et adéquate à la taille du fonds, les différentes mesures de contrôle interne prises.

Au cours de l'année 2011, OGEO FUND a mis en place une série d'actions visant à mieux contrôler les divers types d'activités :

- **La gestion des risques** fait l'objet de mesures spécifiques, à côté des mesures générales de contrôle interne. Ces mesures portent sur la connaissance et la maîtrise des risques, sur l'intégrité et la fiabilité de l'information technique et financière et de celle relative à la gestion, en ce compris la communication externe.

- **Un guide de bonne gouvernance** a été présenté et approuvé par le conseil d'administration. Ce guide recueille les mesures mises en place pour qu'OGEO FUND ait une conduite ordonnée de ses activités et une maîtrise des risques adéquates. Ce guide présente et décrit également l'organisation d'OGEO FUND.

- **Un plan de continuité** a été élaboré. Il tient compte de l'analyse des répercussions sur les activités en cas d'interruptions non planifiées

"Je souhaite mettre en exergue les efforts entrepris et le temps consacré par le comité de direction dans l'amélioration de la gestion du fonds. Je souligne également le renforcement du suivi en matière de gouvernance et de contrôle interne".

Jacques Tison, Commissaire agréé
(conseil d'administration du 06/06/2011)

qui pourraient intervenir au niveau de ses activités ainsi que le respect des obligations d'OGEO FUND.

- **Une procédure de traitement des plaintes** permet, si un affilié estime qu'OGEO FUND a manqué à ses obligations, de le signaler en introduisant une plainte. OGEO FUND accorde une grande importance à la satisfaction de ses affiliés.

- **Une procédure de gestion des conflits d'intérêts** détermine la marche à suivre en cas de conflits d'intérêts entre un membre d'un organe opérationnel d'OGEO FUND et OGEO FUND.

- **Un code de déontologie** sensibilise les collaborateurs, tant internes qu'externes, en ce qui concerne les valeurs et les normes déterminées par OGEO FUND.

- **Des règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité financier** établissent clairement les missions de ces organes, leur composition, et leurs modes de fonctionnement et de délibération.

En dehors des mesures de contrôle interne, OGEO FUND, en tant qu'organisme de financement de pensions, est soumis à d'autres contrôles indépendants très stricts qui sont développés plus loin au chapitre "contrôle externe".

"Le contrôle interne recouvre l'ensemble des mesures requises pour assurer une conduite ordonnée et prudente des affaires, une utilisation économique et efficace des moyens engagés, une connaissance et une maîtrise adéquates des risques en vue de protéger le patrimoine , l'intégrité et la fiabilité de l'information technique et financière et de celle relative à la gestion, ainsi que le respect du cadre légal et règlementaire et des politiques et procédures internes de l'Institution de Retraite Professionnelle (IRP).

Le système de contrôle interne couvre les procédures opérationnelles et administratives de base de l'IRP. Celle-ci doit engager les moyens nécessaires pour pouvoir atteindre, avec une certitude raisonnable, les objectifs précités[1]."

1. Principe n°3 : note CPP-2007-2-LIRP

Gouvernance

L'audit interne

L'audit interne est une fonction indépendante dont les tâches et responsabilités sont décrites dans une charte. Annuellement, comme prévu par la charte d'audit, l'auditeur interne fait rapport au conseil d'administration.

Cette fonction est sous-traitée à Integrale Insurance Services S.A. La fonction d'audit interne est, par ce fait, indépendante de toute implication dans l'organisation opérationnelle d'OGEO FUND.

La fonction d'audit interne bénéficie de l'acceptation expresse et du ferme soutien des échelons les plus élevés de la hiérarchie afin que son efficacité et sa crédibilité ne soient pas contestées.

La fonction d'audit interne est indépendante des fonctions de compliance, de gestionnaire des risques, de commissaire agréé et d'actuaire désigné.

De manière générale, l'audit interne étudie :

- Le respect des politiques ;
- La maîtrise des risques ;
- La fiabilité de l'information financière et opérationnelle ;
- La continuité et la fiabilité des systèmes d'informations électroniques ;
- Le fonctionnement des services administratifs.

Le compliance officer

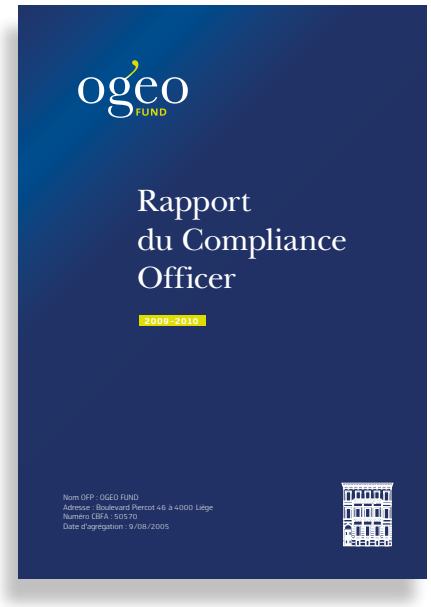

La fonction de compliance officer est une fonction indépendante installée de manière permanente au sein d'OGEO FUND. Elle est axée sur l'examen et l'amélioration du respect par OGEO FUND des règles relatives à l'intégrité de l'activité qu'il exerce.

La fonction est attribuée à Emmanuel Lejeune qui est la personne désignée par OGEO FUND pour réaliser cette mission. Les compétences, l'intégrité et la discrétion du compliance officer sont essentielles afin d'en assurer le bon fonctionnement.

La fonction de compliance officer évalue la conformité des procédures, des instructions et des organisations par rapport aux règles d'intégrité des activités d'OGEO FUND. Ces règles sont celles qui sont prévues directement dans les dispositions légales et réglementaires applicables au secteur des institutions de retraite professionnelle ainsi que celles qui découlent de la politique d'intégrité d'OGEO FUND. Le compliance officer agit comme conseiller auprès de la direction sur les mesures à prendre dans le cadre de la politique d'intégrité.

Le compliance officer informe régulièrement le conseil d'administration sur les principaux risques de compliance constatés, sur les mesures prises pour en améliorer la maîtrise et sur l'avancement des travaux réalisés dans le cadre de sa mission.

Dans le cadre de sa mission de contrôle, le conseil d'administration vérifie régulièrement qu'OGEO FUND dispose d'une fonction de compliance officer appropriée.

"La politique d'intégrité a notamment été renforcée en 2011 par la mise en place d'une procédure de traitement des plaintes et de conflits d'intérêts, par la rédaction d'un guide de bonne gouvernance, par l'amélioration du contrôle des sous-traitants et par l'élaboration d'un code de déontologie".

Emmanuel Lejeune, compliance officer

Gouvernance

Le comite financier

Marie-Claire Pletinckx est ingénieur commercial (KUL) et actuaire (UCL), elle a été Présidente de l'association des actuaires de l'UCL. Elle a été CEO de Fortis Bank Insurance et Executive, et Vice-Présidente de Fortis Employee Benefits Europe. Elle fut également membre de la Commission des Assurances et membre de nombreux conseils.

Le comité financier associe deux administrateurs du conseil d'administration, les membres du comité de direction, des analystes financiers ainsi que des analystes externes d'expérience et de renom. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration peuvent y participer.

Ce comité financier étudie en termes quantitatifs les stratégies envisagées et prend soin de se référer à des prévisions macro-économiques à long terme. Les tendances divergentes au sein des marchés financiers sont confrontées pour donner lieu à des scénarios réalistes de mesures du return/risque des classes d'actifs considérées déterminant l'allocation d'actifs globale.

Cette mission générale englobe notamment les points suivants :

- Etudier et proposer au conseil d'administration des allocations stratégiques au travers de la SIP (Statement of Investment Principles) ;
- Assurer le suivi des portefeuilles et des gestionnaires ;
- Etudier les prévisions macro-économiques long terme et en déterminer l'impact potentiel sur les passifs et les placements effectués par OGEO FUND ;
- Proposer un reporting reprenant les indicateurs financiers.

"Le tableau de bord financier permet une meilleure visibilité des performances d'OGEO FUND et de comparer ces dernières à un rating moyen".

Marie-Claire Pletinckx
(comité financier du 01/12/2011)

Claude Tellings est Directeur général de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des Communes de la Province de Liège (AIDE). Licencié en sciences commerciales et administratives à HEC, il dispose également d'une maîtrise en administration des affaires à l'ULG. Il a précédemment eu des responsabilités au Ministère des finances, dans un cabinet d'audit anglo-saxon ainsi que dans un bureau d'études privé.

Serge Wibaut est docteur en Economie et professeur à l'UCL et la FUSL. Entre 1996 et 1998, il fut conseiller du Ministre des Finances. Il a par ailleurs une grande expérience en Banque (CEO AXA Bank) et Assurances (Chief Investment Officer AXA Northern and Central Europe).

Les points traités en 2011 par le comité financier sont notamment les suivants :

- La proposition de nouvelle allocation d'actifs et de nouvelle SIP globale ;
- L'impact, canton par canton, d'une approche prudentielle en matière de rendements ;
- Actualisation de la situation macro-économique et des impacts potentiels sur OGEO FUND ;
- Focus sur les tendances inflationnelles ;
- Approche ALM : mise en place progressive d'un programme ALM ;
- Examen de la proposition de ROI (Règlement d'Ordre Intérieur) ;
- Mise au point d'un tableau de bord pour le comité financier et le conseil d'administration.

"Le fait d'attribuer aux gestionnaires des mandats de gestion discrétionnaire identiques offre l'avantage de faciliter leur comparaison, notamment en termes de performance, de coût et de reporting".

Serge Wibaut
(comité financier du 20/05/2011)

Gouvernance

Contrôle externe

L'autorité de controle : la FSMA

La FSMA (Financial Services and Markets Authority) est responsable de la surveillance des OFP.

OGEO FUND communique à la FSMA toute information ainsi que tout document requis conformément à la législation et à la réglementation.

"Nous disposons d'un arsenal de contrôles par rapport à la FSMA, qui est notre autorité de contrôle (anciennement CBFA). En effet, les contrôles sont de plus en plus nombreux et rigoureux. Nous nous sommes également dotés d'un comité financier : cette démarche est purement volontaire. Le commissaire agréé vérifie l'authenticité de nos comptes. L'actuaire désigné tient compte d'une série de paramètres, comme les taux de mortalité, et nous permet d'adapter nos calculs".

Emmanuel Lejeune,
Membre du comité de direction d'OGEO FUND
Intervention du 14 octobre 2011 au séminaire OGEO FUND "Réforme des pensions, pomme de discorde ?"

Le reporting annuel comprend deux volets :
- Le reporting financier.
- Le reporting qualitatif.

A côté de ce reporting annuel, il existe d'autres documents qui doivent être obligatoirement transmis :
- Le rapport annuel;
- Le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale;
- Le rapport du commissaire agréé à l'assemblée générale;
- Le rapport du commissaire agréé à la FSMA,
- Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire;
- Le procès-verbal de toute assemblée générale extraordinaire;
- Le rapport de l'actuaire désigné;
- Les documents légaux : la convention de gestion, la déclaration relative aux principes d'investissement, le plan de financement.

Certains documents sont transmis par initiative ou sur demande de la FSMA :
- Le règlement de pension;
- Le rapport du compliance officer;
- Le rapport de l'auditeur interne;
- Le rapport de transparence;
- Etc.

"Concrètement, l'actuaire surveille les aspects techniques de financement. La certification des provisions est quant à elle assurée par l'auditeur externe. Il existe donc trois niveaux de sécurité : l'actuaire externe qui fait les calculs (IIS), l'actuaire désigné qui vérifie les méthodes de calculs et le réviseur qui certifie les provisions".

Anne Thiry (ESOFAC), actuaire diplômée de l'UCL, spécialisée dans le domaine de l'assurance vie et plus particulièrement de l'"employee benefits" depuis près de 30 ans. Maître de conférences à HEC ULg, Anne Thiry est le conseil ou l'actuaire désigné de nombreux fonds de pension d'entreprises privées et publiques.

L'actuaire designé

Le conseil d'administration désigne un actuaire qui répond aux prescriptions légales et réglementaires en la matière. Il s'agit d'Anne Thiry.

Le conseil d'administration remercie vivement Philippe Delfosse qui a précédé Anne Thiry dans cette mission d'actuaire. La qualité de son travail et la pertinence de son analyse ont contribué au bon développement d'OGEO FUND ces dernières années.

L'actuaire désigné remplit sa mission en toute indépendance. Cela signifie notamment qu'il ne peut ni faire partie du conseil d'administration ou d'un autre organe opérationnel d'OGEO FUND, ni être membre de la direction d'une entreprise d'affiliation, ni exercer une fonction susceptible de mettre en péril son indépendance.

La mission d'actuaire désigné consiste, conformément aux dispositions légales, à fournir un avis sur les plans de financement, la réassurance et le montant des provisions techniques.

Plus spécifiquement, OGEO FUND requiert le support de l'actuaire désigné pour les missions suivantes :

- Analyser et remettre un avis sur la méthode de financement, la constitution des provisions techniques, et les hypothèses utilisées ;
- Donner un avis sur le rendement et la sécurité des opérations ;
- Vérifier le niveau des provisions techniques calculées par Integrale Insurance Services (IIS S.A.).

OGEO FUND est un des seuls fonds de pension en Belgique où l'actuaire désigné est différent des actuaires externes qui déterminent les plans de financement. OGEO FUND dispose donc d'un contrôle à « triple niveau » puisque le commissaire agréé vérifie lui aussi la pertinence des hypothèses (tables de mortalité, taux d'indexation, …) retenues dans les travaux actuariels réalisés pour le compte de l'OFP.

Anne Thiry
(conseil d'administration du 01/06/2012)

Gouvernance

Contrôle externe

Jacques Tison
Commissaire agréé

Le commissaire agréé

Conformément aux dispositions légales applicables, l'assemblée générale d'OGEO FUND a désigné une société de révision agréée qui exerce ses activités conformément à toutes les exigences légales, aux règles de sa profession et aux instructions de la FSMA. **Cette société est PwC Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représentée par Jacques Tison. Après un premier mandat de trois ans (2008, 2009, 2010), le mandat actuel de PwC couvre les exercices comptables 2011, 2012 et 2013.**

PwC audite les comptes annuels et le rapport actuariel, et collabore au contrôle exercé par la FSMA. Elle s'assure qu'OGEO FUND a adopté les mesures adéquates d'organisation administrative, comptable et de contrôle interne en vue du respect de la réglementation. Elle fait rapport au conseil d'administration deux fois par an.

Chaque année, PwC certifie les comptes annuels et rédige un rapport dans lequel elle donne son appréciation de la situation financière et de la gestion et ce, dans un esprit de totale indépendance.

Partenaires et sous-traitants

Certaines activités sont confiées à des tiers. Le choix de ces prestataires est réalisé en tenant compte de leurs qualifications et de leur expérience professionnelle. Les principaux prestataires de services d'OGEO FUND sont soumis à une procédure de certification externe. Ce processus de sélection, régi par le code de bonne gouvernance, est basé sur une décision objective, en prenant en considération les éventuels conflits d'intérêts, la garantie d'une continuité de services et d'une prestation de qualité.

Integrale Insurance Services : expertise comptable et actuarielle

En partenariat avec Integrale Caisse Commune d'Assurance, OGEO FUND a créé en mars 2008 une société de services, Integrale Insurance Services (IIS S.A.), dont l'activité est dédiée exclusivement aux institutions de retraite professionnelle.

IIS est une société de services spécialisée dans les conseils et la gestion pour compte de tiers. Elle propose ses compétences aux institutions de retraite professionnelle dans des domaines complexes tels que : l'actuariat et l'ALM (Asset and Liability Management, ou gestion actif-passif), la gestion des rentes, l'audit interne et la compliance, le conseil financier, la gestion des risques, la comptabilité et les divers reporting envers les instances officielles telles la FSMA et la BNB.

Des réunions de coordination sont organisées sur base régulière, afin d'assurer une bonne circulation de l'information entre OGEO FUND et IIS.

Ethias Services : gestion administrative

OGEO FUND a confié la gestion administrative des pensions non solidarisées[1] des agents statutaires à charge de l'entreprise d'affiliation à Ethias Services S.A. La délégation des services n'affecte en aucune façon les pouvoirs de décisions et les missions des organes d'OGEO FUND.

Sur base des relevés fournis par Ethias Services S.A., OGEO FUND effectue les déclarations et paiements qui lui incombent en sa qualité d'organisme débiteur des pensions, notamment les cotisations INAMI, cotisations de solidarité et précompte professionnel.

Les services de gestion administrative remplis par Ethias Services S.A. peuvent faire l'objet d'une surveillance par le compliance officer, l'auditeur interne ou externe, le commissaire agréé et les actuaires désignés, ainsi que par les instances officielles habilitées.

1. "Pensions non solidarisées" : les pensions de retraite et de survie dont la charge incombe à l'entreprise d'affiliation, qu'il s'agisse de la charge totale de ces pensions ou de la partie restant à charge de l'entreprise d'affiliation suite à une reprise partielle des pensions par le régime des nouveaux affiliés à l'ONSSAPL dans le cadre de la loi du 6 août 1993 relative aux pensions du personnel nommé des administrations locales.

Premier pilier
Deuxième pilier
Préfinancement

100% des rendements au bénéfice de l'affilié ou capital et rendement minimum garantis

Choix entre rente ou capital

L'approche sur-mesure pour les collectivités locales

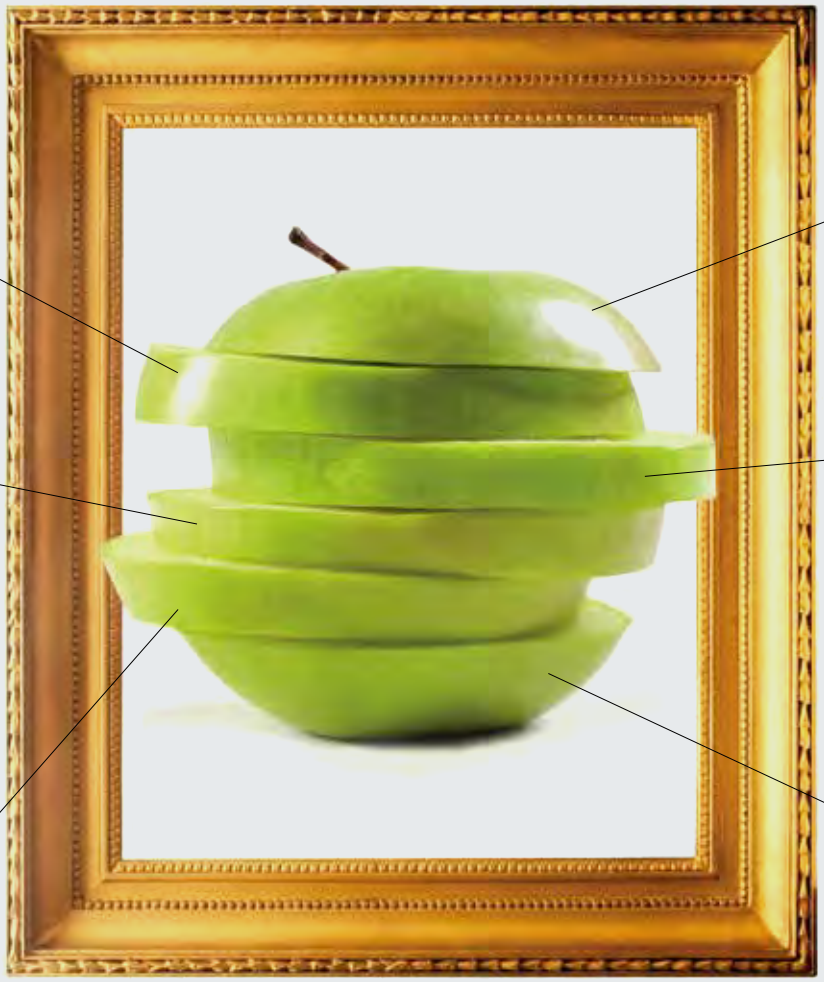

Pas de frais d'entrée ni de sortie

Placements diversifiés et gérés en bon père de famille

L'offre la moins chère du marché

OFFRE

La problématique des pensions doit être envisagée dans une perspective globale. Grâce à sa structure souple, OGEO FUND apporte un panel de solutions modulables à ses clients.

Premier pilier

Fondé en 2007, OGEO FUND agit en vue d'être une source sûre de financement des pensions légales. C'est le seul organisme de financement de pensions multi-employeurs dédié à la pension légale des mandataires et des agents statutaires.

OGEO FUND s'adresse principalement aux communes et intercommunales et ce dans toute la Belgique pour les accompagner dans leurs obligations suivantes :

- La pension des mandataires d'entreprises ou administrations publiques;
- La pension du personnel statutaire (ou qui a eu une carrière mixte, c'est-à-dire statutaire et contractuelle).

OGEO FUND gère au sein d'un seul patrimoine les engagements qui lui sont confiés, mais en identifiant au sein de ce patrimoine, différents cantons propres à chaque entreprise d'affiliation, et établis en exécution des conventions de gestion.

OGEO FUND et le préfinancement

OGEO FUND intervient également dans le préfinancement des cotisations à l'ONSSAPL, l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales.

Une entreprise d'affiliation qui choisit ce système a donc la possibilité d'optimiser son "budget pension" sur des échéances davantage en rapport avec la durée réelle de ses engagements de pension, et non au rythme imposé par l'ONSSAPL.

Une entreprise qui a transféré une partie de ses engagements à l'ONSSAPL et qui a des engagements résiduels complémentaires à son propre compte peut confier à OGEO FUND la gestion de ses pensions. L'intérêt est d'avoir un seul interlocuteur, ce qui permet une gestion plus transparente tant pour les affiliés que pour les pensionnés.

OFFRE

Deuxième pilier

Pour offrir une solution du “deuxième pilier” aux entreprises d’affiliation, une nouvelle entité a été créée en avril 2008 - OGEO 2 PENSION - toujours sous la forme juridique d’un organisme de financement de pensions (OFP), pour bénéficier du même cadre prudentiel simple, flexible et adapté qu’OGEO FUND.

OGEO 2 PENSION permet aux entreprises d’affiliation qui le souhaitent de mettre en place un système de pensions complémentaires pour leur personnel contractuel. Les contractuels, nombreux dans les administrations publiques, se trouvent en effet très souvent pénalisés, avec des pensions en moyenne moins élevées de 20% par rapport à leurs collègues statutaires.

La solution développée par OGEO 2 PENSION est la moins chère et la plus complète du marché :

- Choix entre le versement d’une rente mensuelle ou d’un capital à l’âge de la pension;
- Choix d’associer ou non le contractuel à la mise en place de son régime de pension complémentaire au travers de cotisations personnelles;
- Choix entre des rendements entièrement redistribués ou une formule avec capital et rendement minimum garantis;
- Coûts de gestion réduits;
- Pas de frais d’entrée ni de frais de sortie.

“Les paramètres utilisés durant les années nonante pour le calcul des pensions ont été trop optimistes. Ces paramètres auraient mérité de subir des “stress tests” mais ils ont été maintenus”.

John Crombez, Secrétaire d’Etat à la lutte contre la fraude sociale et fiscale - Intervention du 14 octobre 2011 au séminaire OGEO FUND “Réforme des pensions, pomme de discorde ?”

“La pension complémentaire poursuit l’objectif de réduire le différentiel important existant entre la pension de statutaire et la pension du contractuel pour une même fonction. Les chiffres indiquent des montants moyens de 2.400 euros pour un agent statutaire et de 1.400 euros pour un agent contractuel et ce, pour un même travail”.

Emile Normand, Membre du cabinet du Ministre Wallon des Pouvoirs Locaux - Intervention du 14 octobre 2011 au séminaire OGEO FUND “Réforme des pensions, pomme de discorde ?”

“Selon les estimations de l’ABIP, 80% des travailleurs contractuels en Belgique sont affiliés à une pension du deuxième pilier de pensions, soit 2 millions de personnes”.

Source : L’Echo, 8 février 2012

Clients

OGEO FUND est un fonds multi-entreprises qui compte actuellement 7 entreprises d'affiliation.

Les actifs d'OGEO FUND sont gérés selon une approche globale et bénéficient par conséquent d'importantes économies d'échelle.

- **Accès aux meilleurs professionnels : le modèle** multi-employeurs d'OGEO FUND permet à chaque entreprise d'affiliation, même les plus petites, d'avoir accès à des prestations de très haut niveau à des coûts réduits.
- **Transparence** : chaque entreprise d'affiliation est membre de l'assemblée générale ce qui lui permet d'avoir un regard sur la gestion d'OGEO FUND et sur la politique d'allocation de ses actifs.

Les entreprises d'affiliation sont présentées dans les pages qui suivent.

1. Tecteo Group;
2. Ex-ALG (Association Liégeoise du Gaz), intégrée à Tecteo Resa;
3. Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs, Service Régional d'Incendie (I.I.L.E.-S.R.I.);
4. Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE);
5. Ville et CPAS de Seraing - mandataires;
6. Province de Liège – députés provinciaux;
7. Ville et CPAS de Seraing – personnel.

Entreprise d'affiliation TECTEO GROUP

Tecteo Group, Société Coopérative Intercommunale, est un acteur majeur dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications. Il est présent dans quatre secteurs d'activités au travers de 4 marques fortes revendiquant leurs particularités. Cette structure permet à Tecteo Group de développer son know-how et d'investir dans des métiers d'avenir dégageant des perspectives significatives.

Mobilisé par les valeurs de service public, ce groupe industriel dont le centre décisionnel est resté implanté à Liège, emploie aujourd'hui 2000 collaborateurs répartis sur 19 sites d'exploitation.

- **RESA** est spécialisée dans la gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz (G.R.D.) en province de Liège. En 2010, l'activité gazière de l'ALG (Association Liégeoise du Gaz) a été intégrée au sein de Tecteo Resa. La gestion des pensions a été confiée à OGEO FUND en date du 1er juillet 2011.

- **VOO** est la marque "grand public" du groupe. Elle développe son expertise dans les "Télécoms" (télévision numérique, internet haut débit et téléphone). Marque résolument moderne et innovante, VOO place le client au centre de sa stratégie identitaire et commerciale.

- **TECTEO INVEST** rassemble les participations financières dans d'autres sociétés à vocation essentiellement énergétique et technologique.

- **TECTEO ENERGY** est vouée aux partenariats dans le secteur énergétique. Elle privilégie la production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelable.

Chiffres clés au 31/12/11

Entreprise d'affiliation TECTEO GROUP	
Mise en gestion des fonds	13/07/07
Montant des actifs sous gestion	434,1 Mio €
Nombre d'affiliés	1708

Entreprise d'affiliation Ex-ALG (TECTEO-RESA)	
Mise en gestion des fonds	01/07/11
Montant des actifs sous gestion	179 Mio €
Nombre d'affiliés	439

Entreprise d'affiliation IILE-SRI

IILE-SRI

L'Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (IILE-SRI) compte 635 agents à son service dont 500 pompiers professionnels et 40 pompiers volontaires.

Quelques chiffres significatifs :

- Une caserne centrale (Liège) et 6 postes avancés (Ans, Flémalle, Grâce-Hollogne, Herstal, Grivegnée, Sart-Tilman);
- 9.536 interventions en 2011 (dont 2.055 incendies);
- 9.887 sorties d'ambulance en 2011;
- 75 pompiers professionnels disponibles 24/24h.

L'IILE-SRI assure tant le secours des personnes que la protection des biens en tout temps lors d'événements calamiteux, de catastrophes et de sinistres survenant sur le territoire des 20 communes, de la commune protégée d'Engis ainsi qu'au-delà de son territoire en qualité de renfort.

L'IILE-SRI accueille également le centre d'appel urgent et assure le fonctionnement du service public de transports par ambulance dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Chiffres clés au 31/12/11
Entreprise d'affiliation IILE-SRI

Mise en gestion des fonds	01/07/08
Montant des actifs sous gestion	49,8 Mio €
Nombre d'affiliés	552

Entreprise d'affiliation CILE

La CILE, Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux, est une intercommunale pure, créée en 1913.

Elle associe 24 communes sur les arrondissements de Liège, Huy, Waremme, la Province de Liège, ainsi que cinq institutions des secteurs de l'énergie, de l'environnement et du financement.

Elle a pour but d'assurer la production et la distribution de l'eau.

Elle s'appuie sur un savoir-faire réunissant les compétences pluridisciplinaires de près de 400 agents et repose sur une philosophie de service au client.

Elle alimente plus de 550.000 habitants et optimise la gestion de ses réseaux de production et de distribution (près de 4.000 km) grâce, notamment, à un co-financement de la Banque Européenne d'Investissement.

Chiffres clés au 31/12/11
Entreprise d'affiliation CILE

Mise en gestion des fonds	01/12/08
Montant des actifs sous gestion	106,8 Mio €
Nombre d'affiliés	543

René Magritte : La grande guerre, 1964
© Photothèque R. Magritte - ADAGP, Paris /
C. Herscovic - SABAM Belgium - 2012

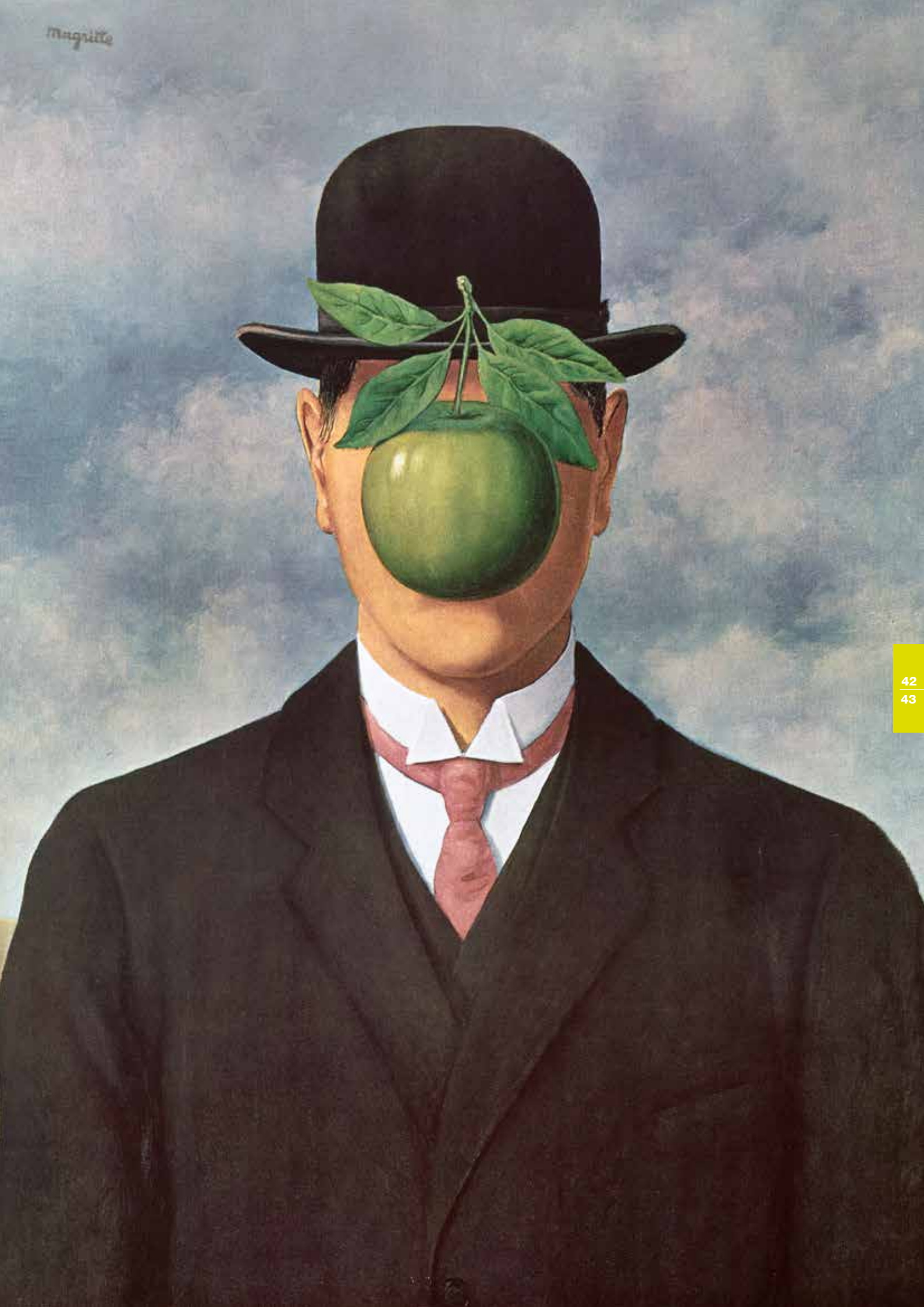
magritte

Entreprise d'affiliation VILLE et CPAS DE SERAING

Les pensions du personnel statutaire de la Ville de Seraing sont couvertes par une affiliation à l'ONSSAPL, l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales.

Cependant, cette institution ne traite pas les pensions des mandataires. OGEO FUND constituant un véhicule de financement et répondant parfaitement aux besoins rencontrés en la matière, la Ville de Seraing et le Centre Public d'Action Sociale de Seraing ont rejoint OGEO FUND dans ce cadre.

La Ville de Seraing et le Centre Public d'Action Sociale de Seraing ont également conclu une convention avec OGEO FUND ayant pour objet la gestion d'un fonds destiné au financement des pensions des anciens membres du personnel ainsi que de leurs ayants droit dont la charge n'a pas été reprise par l'ONSSAPL et ce depuis le 1er janvier 2009.

Chiffres clés au 31/12/11

Entreprise d'affiliation Ville et CPAS de SERAING - mandataires communaux	
Mise en gestion des fonds	01/07/09
Montant des actifs sous gestion	2,6 Mio €
Nombre d'affiliés	36

Entreprise d'affiliation Ville et CPAS de SERAING - personnel	
Mise en gestion des fonds	19/04/10
Montant des actifs sous gestion	18,2 Mio €
Nombre d'affiliés	193

Entreprise d'affiliation PROVINCE DE LIEGE – députés provinciaux

Province de Liège

Les pensions du personnel de la Province de Liège sont couvertes par une affiliation à l'ONSSAPL, l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales.

Les pensions légales des Députés provinciaux et de leurs ayants droit restent néanmoins à charge du budget provincial.

Sur proposition du Collège, le Conseil provincial a décidé le 19 juin 2008 de confier la gestion du financement des pensions légales des mandataires à une institution de retraite professionnelle, constituée conformément aux dispositions de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle et a choisi, à cette fin, OGEO FUND.

Chiffres clés au 31/12/11 - Entreprise d'affiliation PROVINCE DE LIEGE – députés provinciaux

Mise en gestion des fonds	01/01/10
Montant des actifs sous gestion	8,6 Mio €
Nombre d'affiliés	20

René Magritte : Décalcomanie, 966 - © Photothèque R. Magritte - ADAGP, Paris / C. Herscovic - SABAM Belgium - 2012

At OUt S

Le modèle novateur développé par OGEO FUND a déjà séduit de nombreuses entités publiques et parapubliques appartenant à divers secteurs économiques. Plusieurs caractéristiques ont motivé leur adhésion à OGEO FUND.

OGEO FUND est le seul fonds de pension à statut OFP (Organisme de Financement de Pensions) **multi-employeurs** en Belgique. Les différentes entreprises d'affiliation sont notamment **associées** à la détermination de la politique de placement de l'OFP.

L'avantage fiscal est également très important, tout comme la **transparence**, avec une information immédiate et totale vers chaque entreprise affiliée. Les rendements sont plus avantageux que dans les systèmes classiques, car OGEO FUND n'a pas d'actionnaires à rémunérer. Par conséquent, l'entreprise affiliée reçoit l'intégralité des rendements.

Le succès de la formule OGEO FUND réside aussi dans sa politique de placement, où la **diversification** constitue un leitmotiv.

Toutes ces caractéristiques développées par OGEO FUND en font un modèle original et novateur. Ces atouts sont détaillés ci-après.

Modèle participatif

Chaque entreprise d'affiliation est associée à la définition et à la mise en place de la politique de placement.

Economies d'échelle

OGEO FUND est un fonds multi-entreprises. Les actifs sont gérés ensemble et bénéficient d'importantes économies d'échelle, tout en conservant une identification propre qui permet à l'entreprise d'affiliation de ne pas mélanger son fonds de pension avec celui des autres.

Ce modèle permet à OGEO FUND d'avoir accès aux meilleurs professionnels et d'offrir à toutes les entreprises d'affiliation, même les plus petites, des prestations de très haut niveau à des coûts réduits.

"Depuis 1986, les fonds d'épargne-pension affichent un rendement moyen de 7,1%, contre 3,7% pour les assurances épargne-pension".

Mon argent, 18 juin 2011, page 12

At OUt S

Rendements intégraux

OGEO FUND se distingue des banques, assureurs et autres institutions par son caractère non commercial et associatif. Tout le rendement, après déduction des frais, retourne aux affiliés.

Frais limités

Les entreprises d'affiliation qui adhérent à OGEO FUND ne sont soumises à aucun frais d'entrée ni de sortie.

Sur mesure

OGEO FUND, organisme indépendant et ouvert, est le seul organisme de financement de pensions à proposer aux collectivités locales une structure totalement adaptée à leur situation propre, un système souple et progressif.

Liquidités

OGEO FUND dispose des liquidités suffisantes pour assurer le paiement des rentes de pensions et veille particulièrement à assurer un niveau de rentabilité des actifs propres à rencontrer cette priorité.

Contrôles

OGEO FUND est un organisme de financement de pensions soumis à des contrôles externes très stricts, dont celui de la FSMA. Dans un souci de rigueur maximale, OGEO FUND s'est doté volontairement de différents organes de contrôle interne, dont un comité financier constitué par des experts reconnus.

Transparence

La gestion cloisonnée permet une transparence totale : chaque entreprise d'affiliation dispose constamment d'une vision globale et précise de ses actifs.

OGEO FUND présente une structure non capitalistique et indépendante, à base associative : toute entreprise d'affiliation se voit d'office représentée au sein de l'assemblée générale.

Diversification

OGEO FUND veille à appliquer une politique de placement qui soit à la fois diversifiée et prudente. Cette politique d'investissement est décidée par le conseil d'administration et est soumise le cas échéant aux entreprises d'affiliation pour accord.

Long terme

OGEO FUND assure le financement des pensions à long terme. Les décisions d'investissements concernant les contributions des entreprises d'affiliation font l'objet d'une évaluation concertée entre le comité de direction et les entreprises concernées.

Innovation

OGEO FUND s'inscrit dans le mouvement de fond qui vise à offrir des solutions modernes et novatrices aux entreprises d'affiliation pour leurs prestations de retraite.

En se tenant constamment au courant des dernières évolutions législatives, réglementaires et techniques, **OGEO FUND a également la volonté de se positionner comme un véritable centre d'expertise en matière de pensions légales**. Cette stratégie lui permet de disposer des données les plus pertinentes sur la thématique des pensions.

OGEO FUND entend également intégrer les paramètres socio-économiques dans sa gestion financière, pour pouvoir continuer à proposer le modèle le plus adéquat aux entreprises d'affiliation qui lui font confiance.

La pension pour partie par capitalisation pourrait être une piste sérieuse de réflexion quant à l'avenir des pensions.

OGEO FUND, quatrième fonds de pension de Belgique[1] : une grande force de négociation

Les fonds de pension sont classés en trois catégories dans les statistiques de l'Association Belge des Institutions de Pension (ABIP) : les petits, les moyens et les grands fonds de pension. **OGEO FUND fait partie de cette troisième catégorie, celle des grands fonds de pension.** D'année en année, les enquêtes de l'ABIP montrent que les grands fonds de pension présentent un rendement plus intéressant.

En gérant une enveloppe de près 800 millions d'euros, OGEO FUND acquiert une grande force de négociation vis-à-vis des gestionnaires de fonds avec lesquels il travaille. C'est un atout très intéressant, surtout pour les petites structures qui ne pourraient y prétendre en jouant solo.

L'effet de taille joue également au niveau de la **qualité des investissements immobiliers** auxquels OGEO FUND peut accéder : des immeubles de grande qualité, donnés en location à des locataires particulièrement sûrs, qui s'engagent pour des termes de 9 ans minimum.

1. En attente du classement officiel émanant de l'ABIP.

René Magritte : Les vacances de Hegel, 1958 - © Photothèque R. Magritte - ADAGP, Paris / C. Herscovic - SABAM Belgium - 2012

pOLIt IQUE DE pLACEMENt

Les rendements dépendent de l'évolution économique et des allocations d'actifs décidées avec les entreprises d'affiliation. Deux maîtres mots guident la politique de placement : prudence et diversification.

En vertu du modèle participatif qui est de mise au sein d'OGEO FUND, la politique de placement doit être approuvée en assemblée générale. Rappelons que les entreprises d'affiliation sont membres de plein droit de cette assemblée générale. Elles ont donc un regard sur la politique de gestion d'actifs menée par OGEO FUND.

Techniquement, la politique de placement fait l'objet d'une note SIP (Statement of Investment Principles) qui définit les grands principes d'investissement à suivre par les différents gestionnaires d'actifs travaillant pour OGEO FUND.

SIP et allocation stratégique

L'allocation retenue dans les termes de la SIP entérinée par l'assemblée générale du 23 avril 2010 a été revue, courant 2011, afin d'encore mieux correspondre aux moyens des entreprises d'affiliation et à l'évolution des marchés financiers.

Cet exercice a donné lieu à la rédaction d'une nouvelle SIP, qui a été approuvée par le conseil d'administration du 17 février 2012, et qui a été entérinée lors de l'assemblée générale du 22 juin 2012.

L'allocation stratégique retenue est reprise page suivante. **Cette allocation stratégique donne une espérance de revenus bruts de 5,16% avec une volatilité de 2,89%**.

Sur cette nouvelle base et de manière prudentielle, le conseil d'administration d'OGEO FUND a décidé d'abaisser le taux d'actualisation des provisions techniques de toutes les entreprises d'affiliation d'OGEO FUND à 4,5% (contre 5% précédemment). Les provisions techniques établies au 31/12/2011 tiennent déjà compte de ces nouveaux paramètres plus prudents.

Gestion concertée

Toute la structure d'OGEO FUND est pensée et réfléchie par et pour les entreprises d'affiliation, qui sont considérées comme des acteurs de la prise de décision :

- **Tout le rendement, après déduction des frais, revient aux entreprises d'affiliation, sans intermédiaire.** En effet, OGEO FUND se distingue des banques, assureurs et autres institutions par son caractère non commercial, sans actionnaires. Il n'y a donc pas de capital à rémunérer.
- **Regard et influence sur la gestion d'OGEO FUND :** l'affiliation donne la qualité de membre à l'assemblée générale.
- **Transparence :** chaque entreprise d'affiliation dispose constamment d'une vision complète et précise de ses actifs.
- **Plan de financement :** il est établi en accord avec l'entreprise d'affiliation.

pOLIt IQUE DE pLACEMENt

Experts

OGEO FUND s'entoure d'experts reconnus dans le monde de la finance. Ceux-ci aident le comité financier à évaluer de manière neutre et indépendante les indicateurs financiers clés, la qualité des portefeuilles et la stratégie des placements.

Gestionnaires d'actifs

OGEO FUND travaille avec des gestionnaires d'actifs pour les achats et ventes de titres ou autres instruments financiers. Ceux-ci sont sélectionnés par le conseil d'administration sur base des critères suivants :

- Etablissements reconnus sur le marché et jouissant d'une réputation de premier choix ;
- Présence internationale ;
- Montant important d'actifs sous gestion (minimum 1 milliard d'euros) ;
- Expérience en matière de fonds de pension ;
- Services proposés en matière de conseils, d'analyses financières, etc.

Les différents gestionnaires se voient attribuer des mandats de gestion discrétionnaire identiques, ce qui permet de les mettre en concurrence réelle et permanente avec les autres gestionnaires d'actifs.

Les performances des gestionnaires sont passées en revue au minimum tous les trois mois par le comité de direction ainsi que par le comité financier d'OGEO FUND. En vue de ce review trimestriel, le gestionnaire doit fournir les informations suivantes :

- Présentation de ses performances globales sur les 12 derniers mois ;
- Présentation, par classe d'actifs, de ses performances sur les 12 derniers mois ;
- Stratégie de placement sur les 12 derniers mois et pour les mois à venir (en ce inclus le développement de sa vision des marchés) ;
- Rappel des coûts et commissions imputés à OGEO FUND sur les 12 derniers mois.

Si les résultats ne sont pas jugés satisfaisants, le comité de direction en informe le conseil d'administration, qui estime s'il y a lieu ou non de procéder à un remplacement de gestionnaire.

Trois conventions de gestion discrétionnaire sont actuellement en cours avec des gestionnaires d'actifs :

- **Banque Degroof :** fondée en 1871, la Banque Degroof est la première banque privée et d'affaires indépendante de Belgique. Présente dans 6 pays, elle compte près de 25 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Un quart de l'ensemble des fonds de pension belges fait confiance à son expertise de 40 ans dans ce secteur.

- **Crédit Agricole Luxembourg Private Banking :** cette institution compte près de 400 collaborateurs et gère 5 milliards d'euros pour le compte de clients privés et institutionnels. Sa gestion d'actifs, internationale, bénéficie de l'expertise d'Amundi, entité de gestion du groupe Crédit Agricole (près de 700 milliards d'actifs sous gestion).

- **Dexia Asset Management :** ce centre de gestion d'actifs est spécialisé dans l'analyse financière, la gestion de fonds et la gestion de mandats institutionnels et privés. Il disposait de 78 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin décembre 2011.

Prudence et diversification

Allocation stratégique retenue	Minimum	Median	Maximum
Obligations	32,5%	60,0%	90,0%
Obligations d'états de la zone euro + cash (notation moyenne minimale : A)	17,5%	40,0%	75,0%
Obligations d'entreprises de la zone euro (notation moyenne minimale : A)	7,5%	20,0%	35,0%
Obligations émergentes et obligations à haut rendement	0,0%	0,0%	7,5%
Produits d'assurance	0,0%	7,5%	15,0%
Immobilier	5,0%	10,0%	15,0%
Actions	5,0%	15,0%	25,0%
Actions européennes	5,0%	15,0%	25,0%
Actions internationales	0,0%	0,0%	5,0%
EMTN	0,0%	5,0%	10,0%
Matières premières	0,0%	0,0%	2,5%
Stratégies alternatives	0,0%	2,5%	7,5%

Cette allocation stratégique donne une espérance de revenus bruts de 5,16% avec une volatilité de 2,89%.

pOLIt IQUE DE pLACEMENt

Investissements immobiliers

En quelques années, OGEO FUND a réussi à élaborer un portefeuille immobilier extrêmement qualitatif, grâce à des choix judicieux et un partenariat pertinent avec Integrale, Caisse Commune d'Assurance, qui bénéficie d'une grande expérience dans ce secteur.

Les placements immobiliers d'OGEO FUND sont (essentiellement) locatifs, répartis géographiquement sur l'ensemble de la Belgique.

A fin décembre 2011, le montant total des investissements immobiliers s'élevait à 59 millions d'euros. Le rendement attendu est de l'ordre de 6%.

OGEO FUND et Integrale recherchent avant tout des bâtiments occupés par des locataires de qualité et qui s'engagent pour des périodes de minimum 9 ans, avec des loyers indexés.

Ce type d'investissement convient parfaitement à un fonds de pension du premier pilier qui paye des rentes mensuelles, rentes qui sont tout à fait prévisibles et qui ne varient que marginalement de mois en mois. De plus, le risque lié à l'inflation est complétement annulé par l'indexation des loyers.

Preuve de la qualité de ces investissements, le portefeuille immobilier détenu avec Integrale a fait l'objet d'une expertise indépendante qui a permis à OGEO FUND d'acter une plus-value sur les bâtiments détenus de plus de 5 millions d'euros en date du 31/12/2011.

Ci-après, la liste des investissements en partenariat avec Integrale et leurs principales caractéristiques.

"Un portefeuille immobilier ne se construit pas en un coup de baguette magique. Nous pouvons compter sur un bon partenariat avec Integrale, et sur des professionnels qui nous entourent. Nos placements immobiliers sont essentiellement locatifs, répartis géographiquement : Liège, Anvers, Bruxelles etc. Nous visons le long terme et des bâtiments de qualité, tout comme les locataires".

Marc Beyens, membre du comité de direction d'OGEO FUND
Intervention du 14 octobre 2011 au séminaire OGEO FUND "Réforme des pensions, pomme de discorde ?"

Une rénovation de grande qualité

Le siège social d'OGEO FUND, situé au 46 boulevard Piercot à Liège, est un magnifique bâtiment de grande valeur architecturale. Il s'agit d'un immeuble intégralement classé, toutes façades incluses. La volonté d'OGEO FUND est d'y mener une rénovation de très grande qualité et conforme aux recommandations émises par la Commission des Monuments et Sites. Ces travaux devraient permettre, à terme, d'accueillir les différents services et bureaux d'OGEO FUND. Tout au long des années 2010 et 2011, le bureau d'architecture Atelier XV, mandaté par OGEO FUND, a tenu des réunions régulières avec le Département du Patrimoine du Service Public de Wallonie afin de rénover le siège social en respectant l'esprit du bâtiment. L'accord de principe sur le projet global doit être confirmé officiellement par la délivrance du permis d'urbanisme. Les travaux effectifs de rénovation pourront alors débuter dans la foulée.

1. Integrale Zaventem Building ou “immeuble Arval”
L’immeuble Integrale Zaventem est situé dans le Business Park Ikaros à Zaventem.
Bureaux : 4 700 m² - Ateliers : 500 m² - Parkings : 600 places
Locataire : Arval - bail de 9 ans depuis 2010

2. Nivelles Porte de l’Europe
Ensemble de constructions situé à Nivelles et conçu par le bureau d’architectes Samyn and Partners.
Bureaux : 8 000 m² - Archives : 4 000 m² - Parkings : 289 places
Locataires :
- Holcim – bail 9 ans depuis 2010
- Police Fédérale – bail 18 ans depuis 2010
- Service Public de Wallonie - bail 9 ans depuis 2010
- SPF Justice – bail 9 ans depuis 2010

3. South City Office Fonsny
Deux bâtiments situés Avenue Fonsny à Bruxelles.
Superficie totale : 14 180 m² - Parkings : 73 places
Locataires :
- Mehewane – bail 9 ans depuis 2010
- BMSTECH – bail 18 ans depuis 2010
- Smals ASBL - bail 9 ans depuis 2010

4. Arsenal Building
Immeuble situé Ancienne Chaussée de Liège à Jambes.
Bureaux : 4 500 m² - Ateliers : 500 m² - Parkings : 77 places
Locataires :
- Acerta Middelen Beheer – bail 9 ans depuis 2008
- Idewe – bail 9 ans depuis 2008
- Région wallonne – bail 9 ans depuis 2010

5. Copernicus
Ensemble immobilier situé Copernicusstraat à Anvers, en face de la gare.
Bureaux : 15 500 m² - Stockage : 1 300 m² - Parkings : 157 places
Locataires : VDAB - bail de 18 ans depuis 2010

6. Drapiers
Ensemble immobilier situé rue des Drapiers à Bruxelles.
Bureaux : 6 628 m² - Archives : 518 m² - Parkings : 55 places
Locataire : Agence Européenne de Défense - bail de 13 ans depuis 2011

7. Waterside
Ensemble immobilier situé quai de Willebroeck à Bruxelles.
Bureaux : 11 900 m² - Archives : 650 m². -Parkings : 65 places
Locataire : Régie des Bâtiments - bail de 9 ans depuis 2011.

René Magritte : La victoire, 1939 - © Photothèque R. Magritte - ADAGP, Paris / C. Herscovic - SABAM Belgium - 2012

RAppORt DE GESt ION

1. Situation financière du fonds de pension et évolution des activités

Fonds social

Au 31 décembre 2011 et en comparaison avec la situation au 31 décembre 2010, le fonds social a évolué comme suit :

Fonds social au 31 décembre 2010	226.412.284,38 EUR
Résultat de l'exercice à affecter	74.491.376,32 EUR
Fonds social au 31 décembre 2011	300.903.660,70 EUR

Le fonds social est passé de 226.412.284,38 EUR en 2010 à 300.903.660,70 EUR en 2011. Comme exposé ci-dessus, le fonds social a augmenté de 74.491.376.32 EUR.

Notons que le compte de résultat a notamment été imputé des écritures suivantes en résultat exceptionnel :

Intégration d'une nouvelle entreprise d'affiliation au 01/7/2011	104.581.997,85 EUR
Rapatriement de réserves libres	(30.000.000,00) EUR
Total des mouvements exceptionnels	74.581.997,85 EUR

L'intégration d'une nouvelle entreprise d'affiliation au 01/07/2011 a été réalisée par le compte de résultat exceptionnel pour un montant de 104.581.997,85 EUR. Comme expliqué ci-après, ce montant correspond à la différence (positive) entre les actifs et passifs transférés de ladite entreprise d'affiliation. Nous avons également dû acter le rapatriement de réserves libres pour un montant de 30.000.000,00 EUR par l'une de nos entreprises d'affiliation ; ce mouvement a également été acté en compte de résultat exceptionnel.

Marge de solvabilité

Concernant les engagements de pension en cas de décès avant la retraite, les OFP sont censés constituer une marge de solvabilité.

OGEO FUND ne calcule pas de marge mais une provision technique couvrant ce risque. Celle-ci est recalculée chaque année par nos actuaires.

Les engagements relatifs à ces rentes de survie en cas de décès avant la retraite étant très faibles en comparaison des provisions à constituer pour la retraite, il y a beaucoup de chance pour que les capitaux sous risque à calculer dans le cadre d'une marge de solvabilité soient nuls et les provisions calculées dépassent largement la marge qui aurait dû être calculée.

Par ailleurs, en majorant les provisions techniques pour le décès avant retraite, OGEO FUND fait preuve de prudence puisque la marge de solvabilité pourrait être constituée par les réserves « libres » (fonds social) ce qui n'est pas le cas des provisions techniques complémentaires calculées.

Notons enfin que ces provisions complémentaires ne concernent que les mandataires (Seraing et Province de Liège), le personnel de Seraing et les dormants de la CILE.

Provisions techniques :

Comme expliqué par après dans ce rapport, OGEO FUND a revu sa politique de placement ainsi que ses plans de financement au début de l'année 2012. Les provisions techniques établies au 31/12/2011 tiennent déjà compte de ces nouveaux paramètres plus prudents.

En effet, les hypothèses actuarielles retenues pour TOUTES les entreprises d'affiliation d'OGEO FUND, au 31/12/2011, sont une indexation des rentes de 2% et un rendement des actifs financiers de 4,5% contre une indexation des rentes de 2% et un rendement des actifs financiers de 5% au 31/12/2010, pour mémoire (seule l'entreprise d'affiliation Tectéo utilisait un rendement de 4% et 3% d'indexation au 31/12/2010).

Cette révision des paramètres, motivée par des marchés financiers de plus en plus difficiles, a été entérinée par le Conseil d'Administration du 6 janvier 2012 et a pour effet d'augmenter les engagements de pension de certaines de nos entreprises d'affiliation.

RAppORt DE GESt ION

Au 31 décembre 2011, les provisions techniques ont donc évolué comme suit par rapport au 31 décembre 2010 :

	Total 31/12/2011	Actifs	Dormants	Rentiers	Total 31/12/2010
TECTEO	201.446.279	19.266.428	691.472	181.488.379	287.447.266
CILE	150.485.204	74.193.453	2.120.713	74.171.038	130.735.157
IILE	6.650.165	5.264.412	188.940	1.196.813	4.057.798
Ville et CPAS de Seraing - personnel	13.203.654	622.839	22.354	12.558.462	1.408.948
Province de Liège - mandataires	9.465.394	3.650.363	1.115.878	4.699.152	9.081.913
Ville et CPAS de Seraing - mandataires	8.305.175	4.108.908	649.216	3.547.051	7.529.151
ALG (nouvelle entr. d'affiliation)	50.709.517	16.548.883	1.136.028	33.024.606	***
Total	440.265.389	123.655.286	5.924.601,00	310.685.601	440.260.233

*** Les provisions techniques qui étaient reprises dans les comptes de l'IRP Caisse de Pensions et de Secours de l'Association Liégeoise du Gaz ASBL au 31/12/2010 s'élevaient à 43.254.000 EUR

A noter, en ce qui concerne l'entreprise d'affiliation Tectéo, que la forte diminution des provisions techniques, entre le 31/12/2010 et le 31/12/2011, n'a pas uniquement trait à la modification des hypothèses actuarielles. En effet, suite à de nombreux échanges avec l'ONSSAPL, il est apparu que les nouvelles pensions de survie, postérieures au 1er mai 2010, étaient finalement à charge de l'ONSSAPL et non de l'entreprise d'affiliation Tectéo. En effet, l'ONSSAPL prend en charge ces engagements car elle considère qu'il s'agit de nouvelles pensions, ce qui a entrainé une reprise des provisions techniques à concurrence de 48,1 mios EUR.

Précisons que cette décision de l'ONSSAPL découle d'un protocole d'accord général entre le SDPSP et l'ONSSAPL. Cela signifie donc que cette prise en charge des nouvelles pensions de survie postérieures au 1er mai 2010 n'est pas uniquement valable pour l'entreprise d'affiliation Tectéo, mais bien pour toutes les entreprises d'affiliation d'OGEO FUND affiliées à l'ONSSAPL.

De même, en ce qui concerne l'entreprise d'affiliation Ville et CPAS de Seraing Personnel, la forte augmentation des provisions techniques provient essentiellement d'un facteur externe à la modification des hypothèses actuarielles. En effet, pour rappel, une dette forfaitaire de 15,9 mios EUR avait été enregistrée, au 31/12/2010, afin d'équilibrer l'actif et le passif de cette entreprise d'affiliation. Cette opération avait été réalisée car nous ne disposions pas, à l'époque, d'informations précises sur la population définitivement

reprise par l'ONSSAPL (cela est quasi toujours le cas dans le cadre d'une nouvelle affiliation à l'ONSSAPL étant donné que cet organisme ne fournit le split définitif que +/- 2 ans après la date d'affiliation) et donc sur le niveau des provisions techniques de cette entreprise d'affiliation.

Au 31/12/2011, la population a été arrêtée avec plus de précision. Les provisions ont ainsi pu être calculées de manière exacte ; ce qui s'est traduit de la manière suivante dans les comptes au 31/12/2011 :

a) Reprise de la dette forfaitaire (+ 15,9 mios EUR) ;
b) Dotation aux provisions techniques (- 11,8 mios EUR) ;
c) Comptabilisation d'une charge à imputer pour le préfinancement (- 6,4 mios EUR) réalisé par l'ONSSAPL.

Transfert des actifs, passifs, droits et engagements de l'Institution de Retraite professionnelle de la Caisse de Pensions et de Secours de l'Association Liégeoise du Gaz ASBL :

Les actifs et passifs qui ont été apportés (au 1er juillet 2011) par l'ASBL Caisse de Pensions et de Secours de l'ALG sont les suivants :

Actifs	179,2 Mio €
Provisions techniques	(50,5) Mio €
Provision pour risques et charges	(24,1Mio €
Surplus	104,6 Mio €

Une provision pour aléas financier de 24,1 mios EUR a été constituée, préalablement au transfert et de manière prudente, afin de couvrir le risque de surestimation du taux d'actualisation appliqué aux provisions techniques (4,5%). En effet, lors de l'adhésion d'une nouvelle entreprise d'affiliation, une période transitoire est généralement nécessaire pour atteindre l'allocation stratégique globale du fonds. Cette provision a été maintenue dans le cadre de l'établissement des comptes au 31/12/2011.

Notons également que l'immeuble détenu par l'ASBL Caisse de Pensions et de Secours de l'Association Liégeoise du Gaz ne fait pas partie des actifs qui ont été apportés, au 1er juillet 2011, par cette ASBL à OGEO FUND.

RAppORt DE GESt ION

Placements

Nos immobilisations passent de 43.684.300,94 EUR au 31/12/2010 à 52.980.300,81 EUR au 31/12/2011. Cette augmentation est due à deux nouveaux investissements immobiliers réalisés en 2011 ainsi qu'à une importante plus-value de 5.466.739 EUR enregistrée suite à la revalorisation de notre immobilier existant :

Copernicus	689.316 EUR
Integrale Zaventem Building	125.846 EUR
Nivelles Porte de l'Europe	2.869.117 EUR
South City Office Fonsny	1.782.460 EUR
	5.466.739 EUR

Nos placements financiers passent, quant à eux, de 532.031.01,77 EUR à 627.809.134,65 EUR. Cette augmentation découle, comme précédemment explicité, de l'intégration de l'IRP CAPALG au 1er juillet 2011.

Résultat technique

Le résultat technique est en forte augmentation. En effet, il passe de -25.564.050,48 EUR en 2010 à 49.732.380,61 EUR en 2011. L'explication de ce résultat technique de 49.732.380,61 EUR est à trouver, comme expliqué ci-avant, dans la modification des hypothèses actuarielles ainsi que dans la suppression de la prise en compte des engagements relatifs aux nouvelles pensions de survie postérieures au 1er mai 2010.

Rendement des actifs

L'article 29 de l'Arrêté Royal relatif au contrôle prudentiel des IRP impose aux OFP, contrairement aux compagnies d'assurances, une valorisation permanente des actifs financiers en valeur de marché.

Au cours de l'année 2011, les évènements sociaux, naturels et politico-économiques ont soufflé le chaud et le froid sur les places boursières, tantôt dans les pays émergents, tantôt dans les pays développés.
Les marchés boursiers des pays émergents ont commencé dès la mi-janvier par une correction. Ensuite, c'est la place japonaise qui s'est effondrée en mars consécutivement au séisme, au tsunami et au risque nucléaire. Celle-ci a entraîné l'ensemble des marchés mondiaux à la baisse. Durant le printemps, les marchés se sont redressés et quelque peu stabilisés jusqu'en juillet avant qu'une conjonction de facteurs entraîne les marchés à la baisse : la situation économique des pays de la zone euro, l'état de santé du système financier européen et le refinancement de la Grèce. Les querelles politiques aux États-Unis sur le financement du déficit public et la contraction de l'activité économique de la Chine ont également pesé sur les marchés financiers. En septembre, la tension s'est à nouveau accrue dans la zone euro. En cause : la Grèce, mais aussi les coûts de financement de l'Italie et de l'Espagne, avec en toile de fond le

ralentissement de l'activité économique. De nouvelles pressions ont pesé sur les valeurs bancaires. Tant en Europe qu'aux États-Unis, les volatilités, qui mesurent l'ampleur des variations des actifs cotés sur un marché, ont atteint des niveaux élevés et renforcé une aversion déjà élevée aux actifs à risque.
Au cours du quatrième trimestre, les marchés actions se sont repris tout en oscillant au gré de l'actualité politico-économique ; l'attention s'est particulièrement focalisée sur le devenir de la zone euro et de sa devise. Excepté au Japon, les bourses ont été soutenues par un ralentissement moindre qu'attendu aux Etats-Unis conjugué à quelques indicateurs macro-économiques de fin d'année bien orientés en Allemagne.
Même si le quatrième trimestre, très perturbé, s'est terminé positivement, l'année 2011 a présenté des performances globalement négatives.

Performance en euro	Année 2011
Actions mondiales	-2.6%
Actions zone euro	-14.9%
Actions américaines	+4.5%
Actions japonaises	-11.6%
Actions pays émergents	-15.9%
Obligations gouvernementales en euro	+3.7%
Obligations d'entreprises «investment grade» en euro	+1.7%

Compte tenu de ce qui précède, nous notons un résultat financier négatif de 21.765.879,86 EUR.

Ce résultat est également lié à d'importantes moins-values sur nos produits dérivés (EMTN et options sur actions) au 31/12/2011, suite à la valorisation permanente en valeur de marché. Nous avons bon espoir d'enregistrer de fortes plus-values sur nos produits EMTN dans les années à venir.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2.194.988,38 EUR en 2011 contre 2.008.458,03 EUR en 2010. Cette augmentation est due à l'évolution de la structure d'OGEO afin de garantir des services de qualité en conformité avec le prescrit de nos autorités de tutelle. Essentiellement, 1,5 ETP s'est ajouté à la structure.

Provision pour risques et charges

Une provision pour risques et charges a été actée à hauteur de 32.700.000,00 EUR dans l'entreprise d'affiliation Tectéo.
Cette provision, décidée par le Conseil d'administration du 16 décembre 2011, est destinée à couvrir un sous-financement éventuel, qui pourrait intervenir suite à la reprise de nouveaux engagements par l'entreprise d'affiliation Tectéo. La comptabilisation de cette provision est régie par le principe de prudence comptable.

RAppORt DE GESt ION

Nous avons également effectué la reprise de la provision pour risque et charge qui avait été comptabilisée au 31 décembre 2010 pour un montant de 4.100.000 EUR. En effet, suite au passage à l'ONSSAPL de l'entreprise d'affiliation CILE à partir du 1er janvier 2012, une telle provision n'est plus nécessaire.
De même, suite au transfert des actifs et passifs de l'IRP CAPALG vers OGEO FUND, une provision pour aléas financiers de 24.100.000 EUR a été, comme expliqué ci avant, constituée.

Utilisation d'instruments financiers

Dans le cadre de notre gestion financière, il est utilisé des options d'achat (vendues et achetées) mais surtout des options de vente (vendues).
Au 31/12/2011, le coût de rachat (en mark-to-market) des positions ouvertes est valorisé à 11.797.706,43 EUR.

2. Evénements importants survenus après la date de clôture de l'exercice

La CILE a décidé de passer à l'ONSSAPL pour les pensions de son personnel statutaire. Cette affiliation ayant été acceptée par l'ONSSAPL avec effet au 1er janvier 2012, cela signifie que l'ONSSAPL va reprendre à sa charge les pensions en cours de la CILE, à concurrence de la cotisation « de base » payée l'année d'affiliation, diminuée des pensions nées l'année de l'affiliation (régime en vigueur depuis 2012, moins généreux que celui pratiqué dans le passé).

L'ONSSAPL reprend prioritairement les pensions (de retraite et de survie), dont la date de prise en cours est la plus récente.

Les rentes reprises le sont en totalité, et ce, même si le régime en place dans l'entreprise publique est plus généreux que le régime normal du secteur public (pension égale à N/60 xT5). Par contre, l'ONSSAPL ne reprend que le régime légal des futurs pensionnés, tout complément à ce régime restant à charge de l'entreprise d'affiliation (différences de tantièmes si la pension est calculée avec un dénominateur plus favorable que 60, et/ou Pécule de Vacances, et/ou Allocation de Fin d'Année,…).

Toutes les rentes de survie découlant de décès survenus après l'affiliation à l'ONSSAPL, mais au plus tôt à partir du 1er mai 2010 sont, comme expliqué ci-avant, à charge de l'ONSSAPL/SDPSP, à concurrence du régime légal, et ce qu'il s'agisse d'une rente de survie suite à un décès en activité ou durant la retraite, pour un retraité resté ou non à charge de l'entreprise d'affiliation. Les compléments de rente de survie éventuels, octroyés au-delà du régime légal, restent à charge de l'entreprise d'affiliation.
Concrètement, l'impact sur les comptes d'OGEO FUND sera une importante diminution des provisions techniques au 31/12/2012.

Il est également à noter que des discussions sont en cours avec diverses nouvelles entreprises d'affiliation en vue du transfert au sein d'OGEO de leurs engagements de pension et des actifs financiers y relatifs.

3. Mesures prises pour rétablir la situation financière lorsque le bilan fait apparaître une perte

Certaines entreprises d'affiliation présentent une situation de sous-financement et font dès lors l'objet de plans de redressement. Ces plans de redressement n'affectent en rien la surcouverture globale d'OGEO FUND.

4. Suivi du plan de financement

Les entreprises d'affiliation versent chaque année une dotation en vue du financement des prestations de retraite.

Conformément au prescrit de l'article 86 de la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle, des plans de financement ont été établis pour chaque entreprise d'affiliation (faisant l'objet d'une gestion séparée par entreprise d'affiliation). Ces plans de financement ont été approuvés par l'assemblée générale en date du 23 avril 2010. Ces plans de financement ont été revus fin 2011 et ce, en vue d'encore mieux coller aux besoins et moyens de chacune de nos entreprises d'affiliation. De même, ils ont été soumis début 2012 à la FSMA pour approbation.

5. Mise en œuvre de l'allocation stratégique des investissements

L'allocation retenue dans les termes de la SIP (Statement of Investment Principles) entérinée par l'Assemblée générale du 23 avril 2010 a été, comme annoncé dans le rapport de gestion de l'année dernière, revue afin d'encore mieux correspondre aux moyens de nos entreprises d'affiliation et à l'évolution des marchés financiers. Cet exercice a donné lieu à la rédaction d'une nouvelle SIP, qui a été approuvée par le conseil d'administration du 17 février 2012, et qui devra encore être entérinée lors de l'AG du 22 juin 2012. L'allocation stratégique retenue dans ce document est la suivante :

RAppORt DE GESt ION

	Minimum	Allocation stratégique	Maximum
Obligations	32,5%	60,0%	90,0%
Obligations d'états de la zone euro + cash (notation moyenne minimale : A)	17,5%	40,0%	75,0%
Obligations d'entreprises de la zone euro (notation moyenne minimale : A)	7,5%	20,0%	35,0%
Obligations émergentes et obligations à haut rendement	0,0%	0,0%	7,5%
Produits d'assurance	0,0%	7,5%	15,0%
Immobilier	5,0%	10,0%	15,0%
Actions	5,0%	15,0%	25,0%
Actions européennes	5,0%	15,0%	25,0%
Actions internationales	0,0%	0,0%	5,0%
EMTN	0,0%	5,0%	10,0%
Matières premières	0,0%	0,0%	2,5%
Stratégies alternatives	0,0%	2,5%	7,5%

Cette allocation stratégique donne une espérance de revenus bruts de 5,16% avec une volatilité de 2,89%.

Dès lors, les nouvelles hypothèses retenues pour l'établissement des provisions techniques (4,5% de rendement) nous paraissent prudentes et réalistes en tenant compte des frais de gestion.

6. Principaux risques auxquels l'IRP est confrontée

Le Comité de direction a procédé à une évaluation des risques et a continué à mettre en place des mesures destinées à en améliorer la maîtrise.
Le risque principal identifié est le risque financier qui englobe, lui-même, trois risques :

Le risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes dues à l'évolution des paramètres économiques tels que les taux et les indices boursiers ayant pour conséquence un faible niveau de rendement ne permettant pas de couvrir les engagements.

Afin de limiter au maximum le risque de marché, OGEO FUND essaie de décorréler le plus possible son portefeuille en utilisant pas moins de 7 classes d'actifs différentes. Pour chacune de ces classes d'actifs,

des bornes minimales et maximales ont été fixées afin de pouvoir migrer d'une classe à l'autre en fonction des différents risques de marché identifiés.

De même, il est demandé aux différents gestionnaires d'actifs d'avoir la plus grande diversification possible au sein de chacune des classes d'actifs. Ces derniers ont également pour mission de monitorer en permanence les différents risques de marché et d'opter pour les classes d'actifs qui présentent le couple rendement/risque le plus intéressant tout en respectant bien évidemment les bornes d'investissement qui leur ont été octroyées dans le cadre des mandats de gestion discrétionnaire.

De plus, rappelons une nouvelle fois que le Conseil d'Administration a décidé, de manière prudentielle, de porter le taux d'actualisation des engagements de 5% à 4,5%.

Le risque de contrepartie :

Le risque de crédit (ou de contrepartie) est le risque (de défaut) lié à la qualité des contreparties ne voulant plus ou ne pouvant plus honorer leurs dettes et affectant ainsi la qualité de solvabilité du plan.

Afin d'essayer de limiter au maximum le risque crédit, le Conseil d'Administration d'OGEO FUND a décidé que les positions en obligations d'États et d'entreprises de la zone euro doivent impérativement respecter une notation moyenne minimale de A (S&P) selon la grille récemment construite par le Comité de Direction d'OGEO FUND, sur base du taux de défaut moyen à 5 ans des obligations européennes en fonction de leur rating.

De même, en ce qui concerne le risque sur actions, celui-ci doit toujours respecter une adéquation par rapport au benchmark défini. De plus, il a été décidé qu'il ne sera pas investi, sauf dérogation expresse du Conseil d'Administration, plus de 2,5% du portefeuille dans la même valeur.

Dans la même logique, le Comité de Direction veille constamment à une saine diversification des produits financiers acquis par Ogéo Fund.

Le risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre un actif au juste prix. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de vendre un titre, soit par une décote dite « d'illiquidité ».
Ce risque est très faible dans le cas d'OGEO FUND. En effet, rappelons que, contrairement aux OFP gérant des engagements du deuxième pilier, les avantages assurés en OGEO FUND ne sont liquidables que sous forme de rentes payées viagèrement. Les cash-flows « out » sont dès lors facilement prévisibles.

De plus, il est important de noter que l'importance des fonds propres donne une acuité assez faible à ces risques. De même, notre Comité financier, qui associe les membres du Comité de Direction, des analystes financiers ainsi que des experts externes reconnus, a pour mission d'évaluer de manière neutre et indépendante les indicateurs financiers clés, la qualité des portefeuilles et la stratégie de placement.

RAppORt DE GESt ION

Un autre risque est le risque technique qui est également scindé en plusieurs catégories :

Le risque de mortalité

Le risque de mortalité est le risque d'observer une mortalité supérieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix de la couverture des engagements en cas de décès.
Ce risque est, comme expliqué ci-avant, largement intégré dans les provisions techniques.

Le risque de longévité

Le risque de longévité est le risque d'observer une mortalité inférieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix des couvertures des contrats de type « vie », à savoir les engagements de rentes. Nos provisions techniques sont ajustées de manière annuelle afin de couvrir au mieux ce risque.

Le risque de dépenses (ou risque de frais généraux) :

Ce risque, lequel repose sur le canton commun, est monitoré en permanence par notre Conseil d'administration afin de limiter au maximum les coûts imputés à nos entreprises d'affiliation.

7. Mesures prises en matière de gouvernance

D'un point de vue global, le dispositif de contrôle interne, actuellement en vigueur au sein d'OGEO FUND, permet d'assurer l'application correcte des politiques de l'entreprise ainsi que des lois et autres règlements tout en garantissant un certain contrôle contre les pertes découlant de fraudes, d'irrégularités ou de corruption. Ce contrôle interne formel et informel est basé sur des procédures connues de tous les collaborateurs.

L'amélioration continue du système de contrôle interne est, et restera, l'une des principales préoccupations du comité de direction. Pour preuve, OGEO FUND a mis en place, au cours de l'année 2011, toute une série d'actions visant à mieux contrôler les divers types d'activités.

En effet, un guide de bonne gouvernance a été présenté et approuvé par le Conseil d'Administration en date du 6 juin 2011. Ce guide recueille toute une série de mesures mises en place afin qu'OGEO FUND ait une conduite ordonnée de ses activités et une maitrise des risques adéquate.

Dans ce document, on retrouve non seulement une description de la gestion comptable et financière ainsi que de la gestion des risques mais également toute une série de procédures de gestion de l'organisation des relations avec les entreprises d'affiliation.

Ce guide présente et décrit également l'organisation de l'OFP et est, bien évidemment, un outil révisable annuellement dans l'optique de tenir compte des éventuelles évolutions qui pourraient intervenir.

De même, OGEO FUND prévoit, dans sa politique de continuité des activités, les interruptions non planifiées qui pourraient intervenir au niveau de ses activités ainsi que le respect des obligations de l'OFP.

Dans son souci d'être une source sûre de financement et d'avoir une gestion prudente et ordonnée de ses activités, OGEO FUND a également établi, courant 2011, un Code de déontologie et un Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration.

A fin 2011, OGEO FUND dispose d'un cadre prudentiel qui peut s'appuyer sur les documents suivants :

- Politique d'intégrité
- Politique de continuité
- Politique de sous-traitance
- Charte d'audit interne
- Charte de compliance
- Procédure de traitement des plaintes
- Procédure en matière de conflits d'intérêts
- Guide de bonne gouvernance
- Code de déontologie
- Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration
- Règlement d'ordre intérieur du Comité financier
- Charte du Comité de direction

Afin d'améliorer son environnement de contrôle interne, OGEO FUND a décidé, d'une part, de revisiter les thèmes suivants :

- Plans de financement
- Règlements de pension
- Statement of investment principles (SIP)
- ALM – Assets / Liabilities management

et d'autre part, de mettre en place un ensemble cohérent de contrôles standards sur les informations reçues et transmises, et ceci afin d'améliorer, à terme, la qualité des informations produites.

RAppORt DE GESt ION

Dans sa décision de sous-traiter certaines activités, OGEO FUND a tenu compte des répercussions que ceci pourrait avoir sur son fonctionnement ainsi que des risques y liés.
Au niveau des activités externalisées, OGEO FUND a initié, vis-à-vis de ses différents partenaires, une demande de démontrer, par l'obtention de certifications, leur capacité à générer des services et informations de qualité.

L'audit interne exerce sa mission à l'égard de toutes les activités d'OGEO FUND. En 2011 l'audit interne a fait rapport sur les cycles suivants :
- les liquidations ;
- le reporting ;
- le système informatique.

Les recommandations émises suite aux différents audits ont bien évidement été prises en compte et seront mises en place dans les plus brefs délais.
L'audit interne a fait rapport au Conseil d'Administration en décembre 2011.

Pour la bonne forme, nous tenons à signaler, qu'en 2011, le Compliance Officer a également fait rapport au Conseil d'Administration.

De même, l'actuaire désigné a présenté son rapport au Conseil d'Administration dans le cadre de la clôture de l'exercice. Il a exprimé un avis sur le niveau des provisions techniques au 31/12/2011.

8. Conflits d'intérêts

Durant l'exercice 2011, aucun administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision, ou à une opération, relevant du Conseil d'Administration.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous demandons de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au Commissaire agréé pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31/12/2011.

Ce rapport de gestion sera déposé, conformément aux dispositions légales, et conservé au siège administratif de l'OFP.

Fait à Liège, le 1er juin 2012.
Le Conseil d'administration

Chapitre I. Section I. - Bilan global au 31/12/2011[1]

ACTIF	codes	2011	2010
			(en euros)
II. Immobilisations	**22**	**52.980.300,81**	**43.684.300,94**
A. Immobilisations incorporelles	221		
B. Immobilisations corporelles	222	706.564,19	690.103,91
C. Immobilisations financières	223	52.273.736,62	42.994.197,03
III. Placements	**23**	**627.809.134,65**	**532.031.018,77**
A. Immeubles de placement	231		
B.Titres négociables et autres instruments financiers	232	627.809.134,65	532.031.018,77
1. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	2321	26.959.106,02	8.129.933,80
2. Obligations et autres titres de créance négociables	2322	322.664.652,60	307.647.114,04
3. Part dans les fonds communs de placement et des sociétés d'investissement	2323	219.417.456,39	146.803.278,18
4. Instruments financiers dérivés	2324	-11.797.706,43	-545.618,60
5. Placements à terme	2325		
6. Autres placements	2326	70.565.626,07	69.996.311,35
V. Créances	**41**	**90.236.652,14**	**92.252.900,39**
A. Contributions à recevoir	411	50.811.634,22	24.202.027,36
1. En exécution du plan de financement	4111	50.811.634,22	24.202.027,36
F. Autres créances	416	39.425.017,92	68.050.873,03
VI. Valeurs disponibles	**51**	**39.812.238,82**	**22.585.590,97**
VII. Comptes de régularisation	**431/432**	**10.305.211,00**	**9.800.853,21**
A. Produits acquis	431	6.178.110,89	6.243.885,87
B. Charges à reporter	432	4.127.100,11	3.556.967,34
TOTAL ACTIF	**21/51**	**821.143.537,42**	**700.354.664,28**

1. Selon dispositions de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des IRP

COMpt ES ANNUELS

PASSIF	codes	2011	2010
			(en euros)
I. Fonds propres	**11**	**300.903.660,70**	**226.412.284,38**
A. Fonds social	111	300.903.660,70	226.412.284,38
B. Marge de solvabilité	112		
II. Provisions techniques	12	440.265.389,41	440.260.233,06
A. Retraite et décès	121	440.265.389,41	440.260.233,06
III. Provisions pour risques et charges	**13**	**59.899.859,84**	**7.210.132,84**
IV. Dettes	**42**	**8.448.664,26**	**25.529.914,33**
A.. Dettes techniques	421		
B. Dettes fiscales & parafiscales	422	1.346.953,56	4.629,80
C. Collatéral	423		
D. Dettes financières	424		1 500 000,00
E. Autres	425	7.101.710,70	24.025.284,53
V. Comptes de régularisation	**433/434**	**11.625.963,21**	**942.099,67**
A. Produits à reporter	433	5.216.200,45	880.000,00
B. Charges à imputer	434	6.409.762,76	62.099,67
TOTAL PASSIF	**11/43**	**821.143.537,42**	**700.354.664,28**

Chapitre II. Section III. - Compte de résultats global au 31/12/2011 [1]

CONTENU	codes	2011	2010
			(en euros)
I. Résultat technique (+) (-)	**71/61**	**49.732.380,61**	**-25.564.050,48**
A. Contributions (+)	710	50.220.954,46	45.455.952,17
1. En exécution du plan de financement	7101	50.220.954,46	45.455.952,17
2. En exécution du plan de redressement ou d'assainissement	7102		
C. Prestations (-)	610	-67.354.102,30	-46.882.471,21
I. Transfert des réserves de pension	716/616	50.529.088,00	466.665,11
1. En provenance d'aurtes organismes de pension (+)	716	50.529.088,00	466.665,11
2. Vers d'aurtes organismes de pension (-)	616		
J. Variation des provisions techniques	717/617	-5.156,35	-9.790.266,66
a. Variation des provisions techniques relatives à la retraite et au décès (augmentation -, diminution +)	6171/7171	-5.156,35	-9.790.266,66
1. Fin d'exercice (-)	6171	-440.265.389,41	-440.260.233,06
2. Début d'exercice (+)	7171	440.260.233,06	430.469.966,40
b. Variation des provisions techniques afférentes à l'invalidité et à l'incapacité de travail (augmentation -, diminution +)	6172/7172		
2. Début d'exercice (+)	7172		
M. Autres produits techniques (+)	719	16.344.338,56	2.226.578,44
N. Autres charges techniques (-)	619	-2.741,76	-17.040.508,33
II. Résultat financier (+) (-)	**72/62**	**-21.765.879,86**	**31.676.061,16**
A. Produits immobilisations financières (+)	721		
B. Produits des placements (+)	722	43.989.370,52	23.888.632,66
C. Charges des placements (-)	622	-26.734.671,60	-791.231,82
D. Charges des dettes (-)	623		
E. Différence de change et écarts de conversion monnaires étrangères (+) (-)	724/624	-449.502,64	-210.037,04
F. Plus ou moins-values (+) (-)	725/625	-37.694.043,39	9.415.830,37

1. Selon dispositions de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des IRP (nouveau schéma)

COMpt ES ANNUELS

CONTENU	codes	2011	2010
			(en euros)
1. Plus-values (+)	725	6.738.560,59	15.063.847,97
2. Moins-values (-)	625	-44.432.603,98	-5.648.017,60
G. Autres produits financiers (+)	726	34,46	187,88
H. Autres charges financières (-)	626	-877.067,21	-627.320,89
III. Résultat d'exploitation	**73/63**	**-2.194.988,38**	**-2.008.458,03**
A. Biens et services divers (-)	631	-2.499.509,01	-1.771.145,73
B. Amortissements (-) (+)	632/732	-62.086,02	-61.994,88
1. Dotation (-)	632	-62.086,02	-61.994,88
2. Reprise (+)	732		
C. Autres (-) (+)	633/733	366.606,65	-175.317,42
IV. Réductions de valeur (-) (+)	**64/74**		
A. Dotaion (-)	64		
B. Reprise (+)	74		
V. Provisions pour risques et charges (-) (+)	**65/75**	**-28.600.000,00**	**-4.100.000,00**
A. Dotation (-)	65	-32.700.000,00	-4.100.000,00
B. Reprise (+)	75	4.100.000,00	
VI.Résultat exceptionnel (+) (-)	**76/66**	**77.337.748,60**	**-16.351.590,40**
A. Produits exceptionnels (+)	76	107.337.778,60	
B. Charges exceptionnelles (-)	66	-30.000.030,00	-16.351.590,40
VII. Impôt sur le résultat (-) (+)	**67/77**	**-17.884,65**	**-10.330,56**
A. Impôts (-)	67	-17.884,65	-11.342,84
B. Régularisations (+)	77		1.012,28
VIII. Résultat de l'exercice à affecter (+) (-)	**78/68**	**74.491.376,32**	**-16.358.368,31**
A. Bénéfice (-)	68	-74.491.376,32	
B. Perte (+)	78		16.358.368,31

Section IV - Affectations et prélèvements au 31/12/2011

CONTENU	codes	2011	2010
			(en euros)
I. Bénéfice à affecter (+)/ Perte à affecter (-)	**791/691**	**74.491.376,32**	**-16.358.368,31**
1. Bénéfice (+) / Perte (-) de l'exercice à affecter	7911/6911	74.491.376,32	-16.358.368,31
III. Marge de solvavilité	**793/693**		
1. Affectation (-)	693		
2. Prélèvement (+)	793		
V. Fonds social	**795/695**	**-74.491.376,32**	**16.358.368,31**
1. Affectation (-)	695	74.491.376,32	
2. Prélèvement (+)	795		16.358.368,31

Annexes aux comptes annuels

Annexe 1 - Postes hors bilan au 31/12/2011

CONTENU	codes	2011
I. Sûretés réelles (+) (-)	**00**	
A. Valeurs mobilières et autres titres de créance (+) (-)	001	
B. Liquidités/dépôts (+) (-)	002	
C. Immeubles (+) (-)	003	
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warants (+)	**01**	**60.652.597,00**
A. Contrats d'option et warrants achetés	011	473.400,00
B. Contrats d'option et warrants vendus	012	60.179.197,00
III. Montants notionnels des contrats à terme (+)	**02**	
A. Contrats à terme achetés	021	0,00
B. Contrats à terme vendus	022	
IV. Montants notionnels des contrats de swap (+)	**03**	
V. Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	**04**	
A. Autres instruments dérivés achetés	041	
B. Autres instruments dérivés vendus	042	
VI. Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	**05**	
VII. Engagements de rachats résultat de cessions-rétrocessions	**06**	
VIII. Instruments financiers prêtés	**07**	
IX. Montats non appelés sur actions (+)	**08**	
X. Autres	**09**	

Annexe 2 - Créances

CONTENU	codes	2011
		(en euros
A. Contributions à recevoir	**411**	**50.811.634,22**
a. A un an au plus	411/1	37.611.634,22
b. A plus d'un an	411/2	13.200.000,00
B. Créances sur entreprise d'affiliation	**412**	**0,00**
1. Créances garanties	4121	
2. Créances spéciales	4122	0,00
a. A un an au plus	4122/1	
b. A plus d'un an	4122/2	
3. Autres	4123	0,00
a. A un an au plus	4123/1	
b. A plus d'un an	4123/2	
C. Crédits	**413**	**0,00**
a. A un an au plus	413/1	
b. A plus d'un an	413/2	
D. Créances sur entreprises d'assurance et de réassurance	**414**	**0,00**
a. A un an au plus	414/1	
b. A plus d'un an	414/2	
E. Collateral	**415**	**0,00**
a. A un an au plus	415/1	
b. A plus d'un an	415/2	
F. Autres créances	**416**	**39.425.017,92**
a. A un an au plus	416/1	39.425.017,92
b. A plus d'un an	416/2	

Annexes aux comptes annuels

Annexe 3 - Dettes

CONTENU	codes	2011
A. Dettes à un an au plus	42/1	8.448.664,26
B. Dettes à plus d'un an	42/2	

Annexe 4 - Instruments financiers dérivés

A. Par instrument financier dérivé (par type d'instrument financier dérivé et par type de sous-jacent (par exemple options sur actions, interest rate swaps, currency swaps...).

Type d'instrument	Achat de Call
Type de valeur sous-jacente	Actions de marchés réglementés
I. Total des transactions effectuées à des fins de couverture et clôturées au 31 décembre :	
Total des autres transactions clôturées au 31 décembre :	
dont total des autres transactions ayant entraîné une position à découvert	
II. Total des transactions effectuées à des fins de couverture, en cours au 31 décembre	473.400,00
total des autres transactions clôturées au 31 décembre :	
dont total des autres transactions ayant entrainé une position à découvert	
III. Volume annuel total sur base des valeurs sous-jacentes pour les opérations effectuées à des fins de couverture et clôturées au 31 décembre :	
Volume annuel total sur base des valeurs sous- jacentes pour les autres opérations clôturées au 31 décembre :	
dont volume annuel total sur base des valeures sous-jacentes pour autres opérations ayant entraîné une position à découvert	
IV. Volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les opérations effectuées à des fins de couverture, en cours au 31 décembre	
Volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les autres opérations en cours au 31 décembre:	
dont volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les autres opérations ayant entraîné une position à découvert	

Annexe 5 - Instruments financiers dérivés

A. Par instrument financier dérivé (par type d'instrument financier dérivé et par type de sous-jacent (par exemple options sur actions, interest rate swaps, currency swaps...).

Type d'instrument	Vente de PUT - vente de CALL
Type de valeur sous-jacente	Actions de marchés réglementés
I. Total des transactions effectuées à des fins de couverture et clôturées au 31 décembre:	74.894.729,79
Total des autres transactions clôturées au 31 décembre :	
dont total des autres transactions ayant entraîné une position à découvert	
II. Total des transactions effectuées à des fins de couverture, en cours au 31 décembre	60.179.197,00
total des autres transactions clôturées au 31 décembre:	
dont total des autres transactions ayant entrainé une position à découvert	
III. Volume annuel total sur base des valeurs sous-jacentes pour les opérations effectuées à des fins de couverture et clôturées au 31 décembre :	
Volume annuel total sur base des valeurs sous- jacentes pour les autres opérations clôturées au 31 décembre :	
dont volume annuel total sur base des valeures sous-jacentes pour autres opérations ayant entraîné une position à découvert	
IV. Volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les opérations effectuées à des fins de couverture, en cours au 31 décembre	
Volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les autres opérations en cours au 31 décembre:	
dont volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les autres opérations ayant entraîné une position à découvert	

B. Impact de l'utilisation d'instruments financiers dérivés sur les avoirs, les dettes et les engagements (exemple options sur actions, interest rate swaps, currency swaps….).

L'impact de l'utilisation des instruments dérivés a engendré une perte de	5.839.108,60

Annexes aux comptes annuels

Annexe 6 - Règles évaluation - Base de conversion pour les monnaies étrangères

A. Règles applicables pour l'évaluation de l'inventaire

1. Constitution et ajustement des amortissements
Les immobilisations font l'objet d'amortissements calculés conformément au plan établi ci-après : Pourcentage d'amortissement (taux annuel : - Immobilisations incorporelles : 33,3% - Bâtiment siège social : 3,33% - Installations et aménagements : 10% - Matéreil roulant: amorti en fonction de la durée d'utilisation probable - Mobilier : minimum 10% - Matériel informatique : Minimum 33,3%. Les frais accessoires sur bâtiments sont pris en charge intégralement l'année ou ceux-ci sont exposés. Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modificationsdes circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

2. Réductions de valeur
II. C. Immobilisations financières. Elles font l'objet de réduction de valeur pour tenir compte des dépréciations définitives ou non à la date de clôture et dans le cas où il s'agit de valeurs représentatives. III. Placements B1 et B3 Actions, parts et autres titres à revenu variable. Ces titres sont au départ repris à leur valeur d'acquisition et réévalués à leur valeur de marché, conformément aux régles particulières des articles 43 à 54 de l'AR du 5 juin 2007. Ces titres sont évalués à leur valeur de marché (d'affectation), que celle-ci soit supérieure ou inférieure à la valeur de marché. Les plus et moins values non réalisées sont portées sous le résultat financier au point F. Plus ou moins values. Ce poste reprend également les plus ou moins values réalisées. B3. Obligations et autres titres à revenu fixe. Ces titres sont au départ repris à leur valeur d'acquisition et réévalués à leur valeur marché (d'affectation), conformément aux règles particulières des articles 43 à 54 de l'AR du 5 juin 2007.
Ces titres sont évalués à leur valeur marché ou valeur modèle, que celle-ci soit supérieur ou inférieure à la valeur marché. Les plus ou moins values non réalisées sont portées sous le résultat financier au point F. Plus ou moins values. Ce poste reprend également les plus ou moins values réalisées. V. Créances. Elles font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieur à leur valeur comptable.

3. Provisions pour risques et charges
Les provisions pour risques et charges, répondant aux cirtères de prudence, de sincérite et de bonne foi, sont constituées pour couvrir notamment : 1. les charges de grosses réparations et de gros entretien. 2. Les risques de pertes ou de charges découlant pour OGEO FUND de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition à la cession d'immobilisations et de litige en cours.

4. Provisions techniques
Règles d'évalutation pour les régimes de retraite en vertu de l'article 55, alinéa 1er, 1° de la loi

Loi de survenance	0,00%
Taux d'intérêt	4,50%
Inflation	
Indexation des salaires	2,00%
Autres	0%

Annexe 6 - Règles évaluation - Base de conversion pour les monnaies étrangères (suite)

Annexe
II. Provisions techniques. Ce poste reprend l'ensemble des engagements vis-àvisdes affiliéset des bénéficiaires calculés parl'actuaire désigné et conforme aux articles 1 à 18 de l'AR du 12 janvier 2007 La marge de solvabilité (Légalement requise par les articles 87 et 88 de la loi), elle fait partie del'affectation du résultat. Les provisions techniques ont été déterminées sur la base des paramètres suivants : 1. Indexation des rentes en cours de 2%/ Adaptation des salaires de 2% par an. 3. Indexation du plafond de sécurité sociale de 1%. 4. Actualisation au taux de 5%, ce taux correspond à une estimation prudente du rendement attendu des valeurs représentatives 5. Tables de mortalité MR/FR 6. Liquidation obligatoire en capital des prestations des actifs et des démissionnaires. En ce qui concerne le canton TECTEO, une provision complémentaire a été comptabilisée. Cette provision correspond à la différence entre les provisions techniques déterminéesavec un taux d'actualisation de 4 % et un taux d'indexation de 3% et celle déterminées selon les bases techniques mentionnées ci-avant.

5. Autres
Principes généraux : ces règles d'évaluation se référent aux dispostions de l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle du 05/06/2007. ACTIF II. IMMOBILISATIONS. Les immobilisations sont comptabilisées, soit à leur valeur d'acquissition, soit à leur prix de revient. VII. A. Produits acquis sur les titres sont calculés prorata temporis sur une vase de 365 jours. Ceux-ci sont actés sous le poste II. Résultat financier B. Produits des placements.

B. Base de conversion en euros des éléments, repris dans les comptes annuels qui sont ou étaient à l'origine libellés en monnaires étrangères

OGEO FUND tient sa comptabilité en euro. Les postes monétaires font l'objet d'une revalorisation au 31/12 au cours moyen achat/vente. Les plus ou moins values sont actées dans le résultat financier sous le point E. Différence de change et revalorisations.

Annexe 7 - Informations complémentaires

Conformément aux nouvelles dispositions légales en la matière, nous communiquons ci-après le montant des honoraires versés de 75.200,00 EUR HTVA durant l'année 2011 à notre commissaire, PriceWaterhouseCoopers Reviseur d'Entreprises SCCRL, représentée par Monsieur J TISON.

Annexes aux comptes annuels

Annexe 8 - Bilan Social

Commission paritaire 200

I. Etat des personnes occupées

A. Travailleurs inscrits au registre du personnel

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	**Exercice 2011**			**Exercice 2010**
		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
Nombre moyen de travailleurs	100	3,90		3,90 ETP	2,00 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	6.392,00		6.392,00 T	4.373,80 T
Frais de personnel	102	235.845,42		235.845,42 T	186.604,28 T
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	-	-	0 T	0 T

Annexe 8 - Bilan Social (suite)

2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	2011		
		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	**105**	**5,00**	**0,00**	**5,00**
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	4,00	0,00	4,00
Contrat à durée déterminée	111	1,00		1,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2,00		2,00
- primaire	1200			
- secondaire	1201			
- supérieur non universitaire	1202			
- universitaire	1203	2,00		2,00
Femmes	121	3,00		3,00
- primaire	1210			
- secondaire	1211			
- supérieur non universitaire	1212	2,00		2,00
- universitaire	1213	1,00		1,00
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	5,00		
Ouvriers	132			
Autres	133			

Annexes aux comptes annuels

Annexe 8 - Bilan Social (suite)

A. Travailleurs inscrits au registre du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personns mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	1,00	
Nombre effectif d'heures prestées	151	1.073,00	
Frais pour l'entreprise	152	33.145,44	

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A. Entrées				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	2,00		2,00
B. Sorties				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305			

III. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5833		5853	

RAppORt DU COMMISSAIRE

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2011
Sint-Stevens-Woluwe, le 8 juin 2012
Aux Membres de OGEO Fund OFP -Liège

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de Commissaire. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de votre Institution de Retraite Professionnelle pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011. Ces comptes annuels, dont le total du bilan s'élève à EUR 821.143.537,42 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 74.491.376,32 ont été établis conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de retraite professionnelle en Belgique.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du Conseil d'administration. Cette responsabilité englobe la conception, la mise en place et le suivi d'un dispositif de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La responsabilité du Conseil d'administration comprend par ailleurs le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations présentés dans les comptes annuels. Le choix des procédures que nous avons mises en œuvre relève de notre jugement. Il en va de même de l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ce risque, nous avons tenu compte du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein de l'institution de retraite professionnelle. Cette démarche avait pour objectif de définir des procédures de contrôle appropriées dans les circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce dispositif de contrôle interne. Dans le cadre de notre mission, nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'institution de retraite professionnelle, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous avons obtenu des membres du Conseil d'administration et des préposés à l'administration de l'institution toutes les explications et informations que nous leur avons demandées. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis

fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'institution de retraite professionnelle, conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de retraite professionnelle en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport annuel ainsi que le respect, par l'institution, des statuts et de la législation applicable aux institutions de retraite professionnelle relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration.

Il nous incombe de compléter notre rapport par les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre attestation des comptes annuels:

- Le rapport annuel traite des informations requises par l'Arrêté Royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'institution de retraite professionnelle est confrontée. Nous confirmons néanmoins que les renseignements repris dans le rapport annuel ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Nous n'avons pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou de la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle.

- Bien que de nouvelles actions aient été menées en vue de renforcer le système de contrôle interne en vigueur au sein de l'institution de retraite professionnelle, celui-ci reste toutefois perfectible. Nous encourageons les membres du Comité de direction à poursuivre leurs efforts en vue de le renforcer davantage.

- Comme le souligne le rapport de gestion du Conseil d'administration, le résultat de l'exercice a été positivement influencé par l'enregistrement d'un produit exceptionnel de EUR 104.582.000 provenant du transfert, en date du 1er juillet 2011, des actifs, passifs, droits et obligations de toute nature de la Caisse de Pensions et de Secours de l'Association Liégeoise du Gaz ASBL à OGEO Fund OFP.

Le Commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises sccrl
Représentée par

Jacques Tison
Réviseur d'Entreprises

OGEO FUND OFP

Siège social :
Boulevard Piercot, 46
4000 Liège

IRP agréée le 9/08/2005
N° d'identification: 50570

Siège administratif :
Boulevard d'Avroy, 134-0015
B-4000 Liège

Tél. : +32 4 222 01 15
Fax : +32 4 222 08 21
www.ogeofund.be
info@ ogeofund.be

Editeurs responsables :
Marc Beyens et Emmanuel Lejeune
Juin 2012

Conception :
Kalamos sprl - www.kalamos.be

Design :
Page UP sprl - www.pageup.be

Photos :
Audrey de Leval (sauf mentions)

Impression :
Dereume - www.dereume.com

SEMER POUR RÉCOLTER

OGEO FUND OFP
IRP agréée le 9/08/2005
N° d'identification: 50570

Boulevard d'Avroy, 134-0015
B-4000 Liège

Tél. : +32 4 222 01 15
Fax : +32 4 222 08 21

www.ogeofund.be
info@ogeofund.be